

LES COMMUNES ACCUEILLENT LE NOUVEAU CHEF CONSERVATEUR

☐ **Trudeau: j'en ai passé trois autres avant vous**
☐ **Mulroney: tant mieux si vous n'êtes pas un lâcheur**

■ OTTAWA — Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a reçu un accueil chaleureux mais chargé d'avertissements, hier, à son arrivée à la Chambre des communes.
Escorté du député George Hees et de son leader parlementaire, Erik Nielsen, qui l'a présenté en

français à la présidente Mme Jeanne Sauvé, M.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

Mulroney a été longuement applaudi par tous les

députés de la Chambre, y compris son prédécesseur M. Joe Clark, qui avait dû se déplacer de quelques sièges vers la droite, pour lui céder sa place, en face du fauteuil du premier ministre.

M. Mulroney n'a pas pris de temps cependant pour constater que la chaleur de l'accueil des libé-

raux et des néo-démocrates n'enlevait rien à leur esprit de combativité à son endroit.

Le premier ministre Trudeau, qui a été le premier à lui souhaiter la bienvenue, a pris un malin

voir COMMUNES en A 2

SPORTS

LE COSMOS ÉLIMINÉ

Le Manic en demi-finale



Le Manic de Montréal a causé toute une surprise en éliminant le Cosmos de New York 1-0, hier soir au Stade olympique. Le Manic passe ainsi en demi-finale. Dragon Vujovic a marqué le but vainqueur.

pages 6 et 7

laserphoto, CP

Jacques Duval visite Nissan

De retour du Japon où il a visité la firme Nissan, Jacques Duval raconte l'histoire de cet empire qui produit 2,7 millions de véhicules par année. Il vous livre aussi les dernières primeurs du secteur automobile nippon.

pages 12 et 13

Les Cubs rossent les Expos

pages 2 à 4

AUJOURD'HUI

• UN ENJEU DE \$200 000

Pour 57 des 147 députés libéraux à Ottawa, une défaite aux prochaines élections signifierait une perte sèche de \$200 000 en 20 ans au titre de la pension à percevoir.

page A 4

• SIMMONS ET LE FISC

Le député Roger Simmons, qui avait résigné son poste 10 jours après avoir accédé au cabinet, a admis avoir agi ainsi à cause d'une accusation de tentative d'évasion fiscale qui sera portée contre lui.

page A 5

• FOGLIA

Pierre Foglia remonte dans le temps et nous parle d'un livre paru au Québec en 1948 et intitulé « Parlons à nos enfants », sorte de traité d'initiation sexuelle pour enfants et adolescents.

page D 14

• SOLDE CHEZ AIR CANADA

Les conditions difficiles du marché incitent Air Canada à offrir 750 000 billets en solde, cet automne, vers la Floride, les Antilles, l'Europe et toutes les destinations nord-américaines.

page D 1

• MODE

Ambitieux, Jean-Claude Poitras est capable de réalisations audacieuses mais son goût de la provocation rend ses relations sociales difficiles.

page C 1

Les USA et le Canada demandent réparation

■ (d'après PC, UPI, AP et AFP) — Le Canada, les États-Unis et la Corée du Sud ont entrepris des premières démarches, hier, afin d'obtenir une compensation financière de l'URSS pour les familles des 269 victimes du Boeing 747 abattu le 1er septembre au large de l'île de Sakhaline.

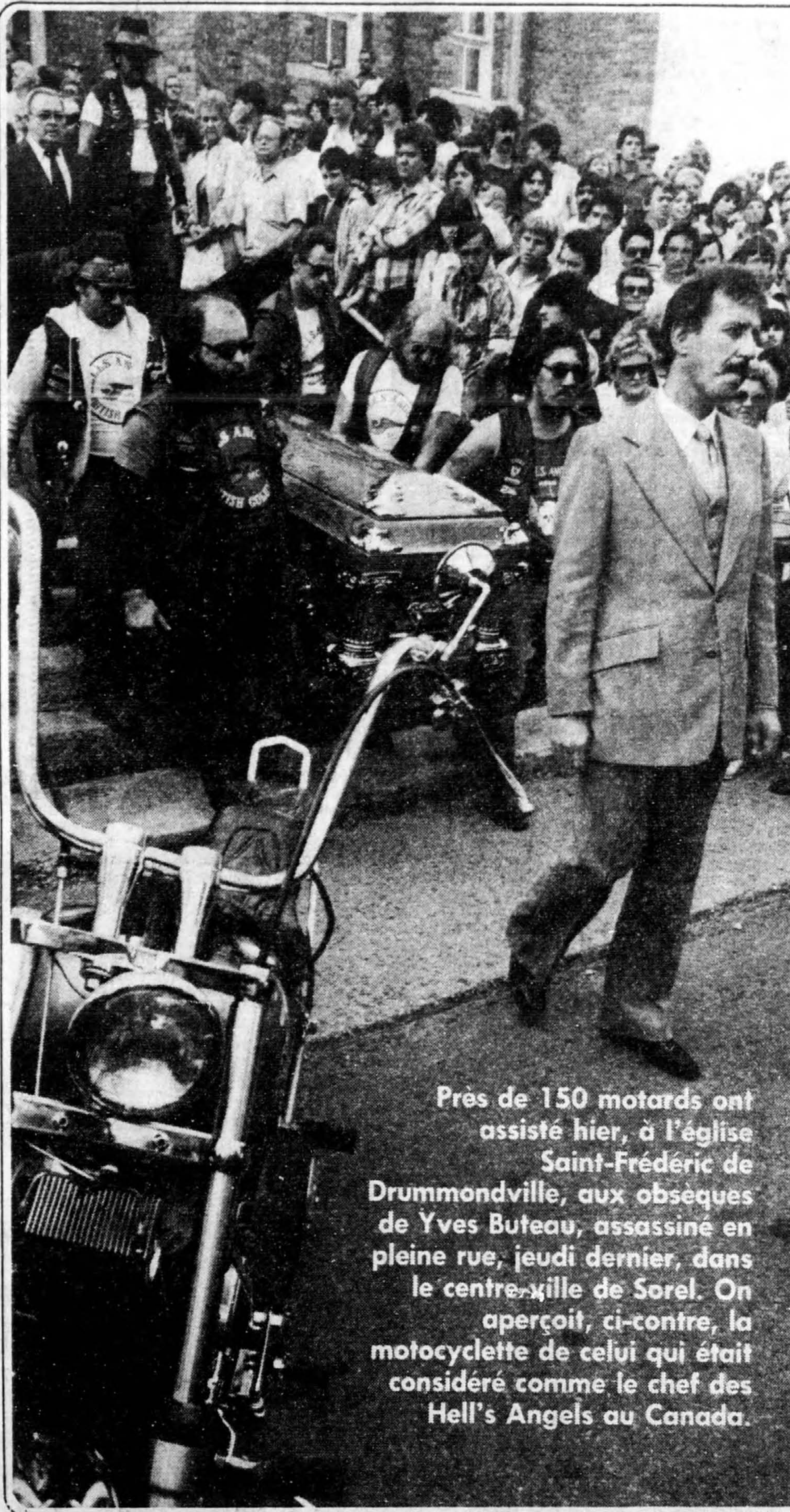
À Washington, un représentant du secrétariat d'Etat, John Kelley, a remis une requête officielle à Oleg Sokolov, ayant rang d'ambassadeur adjoint aux USA, mais Sokolov a refusé d'en accuser officiellement réception. M. Kelley a également tenté en vain de remettre une requête semblable au nom de Séoul qui n'a pas de relations diplomatiques avec Moscou.

Les débats, au Sénat et à la Chambre, hier, ont d'ailleurs presque uniquement porté sur l'affaire du vol 007 et aucun intervenant n'a jusqu'à maintenant critiqué l'attitude du président Reagan. Tous ont cependant réclamé des pressions afin que les familles des 61 victimes américaines obtiennent des dédommagements. Des résolutions condamnant l'URSS seront d'ailleurs soumises au vote des deux chambres au cours des prochaines journées.

Ottawa

À Ottawa, par ailleurs, le ministère des Affaires extérieures a fait savoir que le gouvernement a déjà officiellement réclamé une compensation financière à l'URSS, au nom des familles des 10 Canadiens qui ont péri à bord du Boeing. Des demandes ont simultanément été faites à Ottawa et Moscou. Aux Communes, M. Allan MacEwen a précisé que les efforts du gouvernement se poursuivront aussi longtemps que justice n'aura pas été rendue, et que le

voir USA en A 2



Près de 150 motards ont assisté hier, à l'église Saint-Frédéric de Drummondville, aux obsèques de Yves Buteau, assassiné en pleine rue, jeudi dernier, dans le centre-ville de Sorel. On aperçoit, ci-contre, la motocyclette de celui qui était considéré comme le chef des Hell's Angels au Canada.

photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Les Hell's Angels enterrent le « boss »

■ DRUMMONDVILLE — Habituellement discrets, le plus souvent invisibles dans leur immense repaire de Sorel, les Hell's Angels ont fait tout le contraire, hier: ils ont occupé toute la ville, en plein soleil, pour les funérailles d'Yves Buteau, leur chef assassiné jeudi dernier en face d'un cabaret de cette ville.

ANDRÉ CÉDILOT

Plus de 2000 personnes, estime-t-on, ont vu les 150 motards enfourcher leurs assourdissants bolides pour former le long cortège funèbre qui s'est déplacé depuis Sorel jusqu'à Drummondville, lieu de l'inhumation. « L'allure des gars, les dossards qu'ils portent sur leurs vestes de cuir et surtout le bruit des motos, voilà qui est très impressionnant. On voit ça seulement dans les films... », a confié Réal Parenteau, 43 ans, un badaud qui se trouvait en bordure de la route 132, à Yamaska-est.

À Sorel même, près de 400 motards ont défilé devant la dépouille de Buteau, qui était exposée depuis vendredi, à l'intérieur de la forteresse de l'avenue du Prince. Le président des Hell's Angels de Californie (où le célèbre et inquiétant mouvement des clubs de motards est né, au début des années 50) Sonny Badgers, était représenté par deux hommes. Un motard de Londres, en Grande-Bretagne, était également présent aux obsèques de Buteau, considéré comme le leader des Hell's, au Canada.

Des 6h30, hier matin, les gens qui habitent dans le voisinage du bunker de Sorel disent avoir été réveillés par le son d'une musique western. Moins d'une heure plus tard, des dizaines de curieux s'étaient déjà rassemblés en face du repaire. En silence, les yeux fixés sur l'imposante bâtisse blanche et rouge, ils ont attendu que le cortège se mette en branle. Le moment venu, à 10 heures, près d'un millier de badauds étaient massés le long de l'avenue du Prince. Certains avaient même une vue imprenable sur le défilé, du haut des toits où ils étaient montés.

Des motards portant pour la plupart des couteaux de chasse à la ceinture assuraient le service d'ordre et contrôlaient presque les activités de la police, repoussant poliment, mais avec fermeté tous ceux qui s'ap-

voir FLEURS en A 3

Chômage sans précédent chez les jeunes jusqu'en 85

■ OTTAWA (d'après PC) — Près d'un Canadien de moins de 24 ans sur cinq demeurera au chômage au moins jusqu'en 1985, prévoit le ministère fédéral de l'Emploi.

« À mesure que l'économie connaîtra une nouvelle expansion, en 1985 et 1986, le secteur de l'emploi devrait s'améliorer pour les jeunes mais, d'ici là, il demeurera à un niveau sans précédent », affirme un document interne du ministère. « Le taux de chômage, chez les jeunes, devrait être en moyenne d'environ 19,4 p. cent en 1985. »

Le document, intitulé « L'économie canadienne et ce qu'elle implique au niveau de l'immigration », fut préparé en juin dernier par le service de planification du ministère fédéral de l'Emploi. Il a été remis à la Presse Canadienne en vertu de la nouvelle Loi sur l'accès à l'information. Le ministère s'est toutefois refusé à publier dans l'immédiat la partie du document traitant des effets qu'aura l'économie canadienne sur sa politique d'immigration.

La majorité des statistiques citées dans ce document sem-

blent provenir du ministère des Finances et du Conference Board.

Statistique Canada faisait savoir récemment que 19,4 p. cent des Canadiens de 15 à 24 ans étaient au chômage en août dernier. Les étudiants et les jeunes qui ne cherchent plus de l'emploi ne figurent pas dans ces chiffres. Les jeunes occupant des emplois temporaires sont par ailleurs considérés comme possédant un job.

Le document du ministère de l'Emploi estime qu'il y a peu de voir CHÔMAGE en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées.....	D 2, D 10
à D 13, E 2, E 3	
Arts et spectacles.....	B 2 à B 5
— Cinéma.....	B 7
Décès, naissances, etc.....	E 3
Économie.....	D 1 à D 9
Êtes-vous observateur?.....	D 13
FEUILLETON	
« Jusqu'au matin ».....	D 11
Horoscope.....	D 12
Le monde.....	C 10
Mots croisés.....	E 3
« Mots mystère ».....	E 3
Quoi faire aujourd'hui.....	B 6, B 7
Télévision.....	B 2
— Télé-câble.....	B 2
Tribune libre.....	A 7
Vivre aujourd'hui.....	C 1 à C 9
TABLOÏD SPORTS	
Bandes dessinées.....	B 8
Mots croisés.....	B 8

VOS OREILLES N'EN CROIRONT PAS VOS YEUX

SONY

Beta hi-fi

SONY

TRINITRON

VENTE
Pré-saison
5 JOURS

DEMANDEZ une DÉMONSTRATION

32-47 SPEC

Deux équipes de la télé sud-coréenne à la session spéciale de l'OACI

La Corée du Sud a envoyé à Montréal deux équipes de télévision afin de couvrir la session spéciale de l'OACI, qui débute le 15 septembre, sur l'affaire du Boeing 007 de la KAL.

LILY TASSO

abattu par l'URSS. Trois représentants du service des nouvelles du réseau MBC de Séoul, un journaliste et deux cameramen, sont arrivés dimanche soir, et l'on attend ce soir une équipe de KBS, la télévision nationale coréenne. « Nous sommes toujours en avance sur eux », lance à la blague D.J. Kim, le reporter-vedette de MBC, âgé de 39 ans.

Il rapporte qu'un sentiment de désespoir et de vengeance règne actuellement en Corée du Sud où l'on espère qu'il y aura consensus pour dénoncer, à la session plénière du 20 septembre, « le geste inhumain et brutal de l'URSS » en exigeant de ce pays des excuses et des réparations.

« Le peuple sud-coréen a un profond sentiment de gratitude à l'égard du Canada pour avoir été le premier à réagir en interdisant son territoire à la compagnie Aéroflot. Il a été également très sensible à l'attitude claire, nette et positive de M. MacEachan, » ajoute M. Kim.

Interprètes bénévoles

Les trois membres de la télévision sud-coréenne ont été surpris de trouver à Montréal une communauté coréenne dynamique, bien qu'elle ne compte que 1500 membres. LA PRESSE les a rencontrés dans un restaurant coréen, entourés de quelque 20 à 25 compatriotes, tous des hommes.

En attendant de recueillir les commentaires des représentants des 33 pays membres de l'OACI (Organisation de l'Aviation civile internationale) sur le drame du Boeing 007, M. Kim a commencé à sonder l'opinion de l'homme de la rue sur cette question. Le professeur Joseph Chung et de M. Oh In-Suk, res-

pectivement président et secrétaire général de la Communauté coréenne du Grand Montréal lui servent bénévolement d'interprètes, afin de rendre compréhensibles aux téléspectateurs de Séoul les propos des personnes interviewées.

Pour donner une image complète du Québec, M. Chung, qui est professeur d'économie urbaine à l'UQAM, leur fera rencontrer également des représentants des milieux intellectuels « choisis avec soin », notamment Mme Diane Bellemare, professeur d'économie à l'UQAM et M. Kelebay, professeur d'histoire à McGill.

L'équipe de télévision a voyagé dans un avion de la KAL, comme il se doit, mais a préféré venir via Los Angeles. Bien qu'ayant visité dix à quinze pays, c'est son premier voyage au Canada. Aussi entend-elle prolonger son séjour jusqu'au 24 septembre, ce qui lui donnera le temps de faire un reportage sur les Coréens de Montréal.



photo Denis Courville, LA PRESSE

M. D.J. Kim, reporter-vedette au service des nouvelles du réseau de télévision MBC, de la Corée du Sud, à gauche, en train d'interviewer le professeur Joseph H. Chung, président de la Communauté coréenne du Grand Montréal. Les cameramen sont M. Ik Ho Kim, en complet foncé, et M. Su Hyang Lee.

Les Communes adoptent une motion de blâme contre l'Union soviétique

OTTAWA (PC) — Les Communes ont adopté à l'unanimité, hier soir à la suite d'un débat d'urgence, une motion blâmant le rôle de l'Union soviétique dans l'affaire du Boeing sud-coréen abattu le 1er septembre par leur aviation militaire.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, avait demandé et obtenu ce débat d'urgence sur l'attaque

soviétique qui a coûté la vie à 269 personnes, dont 10 Canadiens.

Le Parlement a adopté une motion qui exprime notamment sa sympathie aux familles des victimes et condamne l'attaque injustifiée de l'Union soviétique et la destruction de l'avion civil.

La Chambre demande de plus que des compensations financières soient versées aux familles

éprouvées, exige des explications complètes « de cet acte brutal du gouvernement soviétique », demande de plus que Moscou coopère pleinement dans toute enquête impartiale que pourraient mener dans cette affaire les Nations-Unies ou l'Organisation internationale de l'aviation civile, et que l'URSS offre des compensations justes aux familles des victimes, canadiennes et autres.

USA

SUITE DE LA PAGE A 1

Canada a l'intention de redoubler ses pressions par le biais notamment des Nations unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal.

Entre-temps, l'URSS a réclamé du Canada la permission de faire atterrir deux de ses avions à Halifax, afin d'y recueillir la troupe et les équipements du Cirque de Moscou dont la tournée canadienne a été contre-mandée après la tragédie du Boeing. Le ministère des Affaires extérieures devrait rendre une réponse aujourd'hui même. La compagnie Aeroflot a été interdite au Canada pour une période de 60 jours. Il est probable que la réponse d'Ottawa sera toutefois affirmative, laissant entendre les observateurs.

Droit de veto

Au Conseil de sécurité des Nations unies, par ailleurs, Moscou a accusé Washington de vouloir intensifier les tensions entre superpuissances et a utilisé son droit de veto pour repousser une résolution déplorant la

destruction de l'appareil sud-coréen.

Seulement neuf pays se sont prononcés en faveur de la résolution. L'URSS et la Pologne s'y sont opposés tandis que la Chine, la Guyane, le Nicaragua et le Zimbabwe se sont abstenus. C'est donc en vain que les Occidentaux avaient modifié leur résolution originale afin de répondre aux réserves exprimées par les pays du tiers monde.

À Athènes, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne n'ont pu condamner unanimement la destruction du Boeing, en raison des objections formulées par la Grèce qui a obstinément refusé de signer une condamnation, affirmant par ailleurs qu'il était inutile de revenir sur cette question puisqu'aucun consensus n'avait pu être obtenu chez les Occidentaux lors de la réunion de Madrid, la semaine dernière, et lors d'une réunion de l'OTAN, vendredi.

À Tachkent, en URSS, une réunion de la Conférence sur les communications internationales de l'ONU, réunissant 35 pays, s'est aussi refusée à condamner l'URSS.

En Europe, entre-temps, le mouvement de boycott des vols vers l'URSS s'est généralisé et semble être respecté par les neuf pays qui ont accepté d'y participer. À Bonn, toutefois, un porte-parole soviétique a fait savoir que son pays pourrait répliquer à cette action, sans préciser toutefois la nature des représailles envisagées.

À Tokyo, le Japon a menacé à son tour d'interdire tous les vols en provenance ou en direction de l'URSS si Moscou ne fournit pas une « preuve concluante » que le Boeing des KAL était en mission d'espionnage. Par ailleurs, l'Agence de défense de ce pays a révélé que l'appareil n'avait pas été entièrement détruit en vol mais avait tourné pendant 12 minutes, après avoir été touché par une ou deux roquettes, avant de s'abîmer en mer.

Dans les îles septentrionales du Japon, quelque 1000 soldats, pêcheurs et volontaires ont poursuivi leurs recherches, hier. On signale la découverte de nouveaux débris humains — un torse et une jambe — ainsi que de 35 nouvelles pièces de débris provenant tout probablement de l'avion abattu.

DÉNONÇANT LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES AU TRAVAIL

Un appel du pape pour un retour aux valeurs morales

VIENNE (AP) — Le pape Jean-Paul II a dénoncé hier à Vienne la discrimination qu'exerce contre les femmes dans le monde du travail. Il a affirmé que les femmes, comme les minorités raciales, les jeunes et les handicapés avaient droit au travail comme les autres catégories.

S'adressant à une foule de plus de 15 000 personnes, autrichiens et travailleurs étrangers, le pape a affirmé que le « travail avait une importance fondamentale pour l'homme ».

« Les femmes ont découvert qu'elles sont parmi les premières à perdre leur emploi. Malgré leur rôle fondamental au sein de la famille, les femmes ne doivent pas être victimes de mesures discriminatoires dans le monde du travail », a ajouté Jean-Paul II.

« Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, les femmes ont un rôle actif dans presque tous les secteurs et elles doivent pouvoir exercer ces activités en accord avec leurs qualités, sans être désavantagées ou exclues de postes pour lesquels elles sont qualifiées ».

De nombreux travailleurs yougoslaves, turcs, espagnols, indiens, vietnamiens et philippins étaient présents dans la foule venue écouter le Souverain Pontife.

Le pape a d'ailleurs salué les différentes communautés présentes en croate, slovène, anglais et turc. S'adressant en anglais aux travailleurs indiens et philippins présents, il leur a affirmé qu'il était proche d'eux en esprit et en prière.

Il a indiqué à l'adresse des ouvriers turcs que c'était la première fois qu'il s'essayait dans leur langue et leur a demandé, en allemand, « d'essayer de comprendre (son turc) même s'il est peut-être incompréhensible ».

« Les chrétiens qui agissent dans un esprit de solidarité ne peuvent rester neutres face à l'injustice, a-t-il dit. Le chômage ne menace pas tous les hommes de la même manière. Il y a des groupes qui réclament votre attention toute particulière ».

« Les travailleurs étrangers ne doivent pas être considérés comme une simple main d'œuvre ou de simples moyens de production qui peuvent être employés et utilisés au salaire le plus bas ».

Il a également affirmé que les jeunes et les handicapés devaient bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs.

Par ailleurs, affirmant qu'une guerre mondiale, les manipulations génétiques et les ex-

périences biologiques menaçaient l'humanité, le pape a lancé un appel à un retour aux « valeurs morales » dans les domaines scientifique et technologique.

« Ce ne sont pas les sciences et la technologie en tant que telles qui menacent l'humanité mais leur désengagement des valeurs morales », a déclaré le pape lors d'un discours prononcé devant des représentants de la communauté scientifique et artistique d'Autriche, au deuxième jour de son arrivée dans le pays où il doit séjourner en tout quatre jours.

Il a demandé aux savants du monde entier de se rallier à la « communauté scientifique internationale... qui n'est plus prête à accepter le fait que l'avenir de l'homme est menacé par les manipulations génétiques, les expériences biologiques et le perfectionnement des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques ».

« L'homme est menacé par ce qu'il produit. La vie doit être manipulée avec beaucoup d'attention », a dit le pape.

Jean-Paul II a également mis en garde contre la destruction de l'environnement, affirmant que la Terre « n'est pas un réservoir exploitable inépuisable ».

CHÔMAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

chances que la situation s'améliore durant le reste de l'année.

« Notre pessimisme repose sur le fait que les employeurs devront améliorer avant tout la productivité de leurs opérations et, pour ce faire, ils feront appel à l'ancienneté et à l'expérience, du moins là où des syndicats sont établis. »

Le ministère ajoute que le niveau élevé du chômage chez les jeunes contribuera fortement à maintenir le niveau national des sans-emploi aux sommets actuels durant les prochaines années.

Le taux de chômage, chez les

adultes, devrait s'établir à environ 8,3 p. cent, en 1985, prévoit-on, alors que le taux national devrait atteindre 10,7 p. cent, ce qui est beaucoup plus élevé que le taux de 6,9 p. cent signalé en août 1981, avant le début de la récession.

Le document précise qu'il s'est perdu 421 000 « emplois » chez les jeunes depuis août 1981. On n'identifie toutefois pas les secteurs économiques qui ont été les plus touchés.

Chez les adultes, le nombre des emplois a décliné de 229 000 chez les hommes et a augmenté de 99 000 chez les femmes, durant la même période. Dans ce dernier cas, les gains ont été enregistrés presque uniquement dans le secteur des emplois à temps partiel.

COMMUNES

SUITE DE LA PAGE A 1

plaisir à rappeler qu'il avait déjà passé trois autres leaders conservateurs avant lui et qu'il n'avait pas l'intention de lui concéder la partie.

« Lorsque je suis arrivé dans cette Chambre, nous faisons face à un formidable leader de l'Opposition, l'ancien député de Prince Albert, l'honorable John Diefenbaker. Très rapidement, il a été remplacé par M. Robert Stanfield, mais ce dernier était flanqué de son ancien chef M. Diefenbaker. Ensuite, ce fut le tour du député de Yellowhead (M. Clark), qui était flanqué non pas d'un, mais de deux de ses anciens leaders, MM. Diefenbaker et Stanfield. Maintenant, le nouveau leader de l'Opposition n'est pas seulement flanqué de M. Clark, mais également du député du Yukon qui a été le leader intérimaire. Je me hasarderai jusqu'à dire qu'un troisième leader — son fantôme est toujours ici — l'ancien député de Prince Albert sera certainement ici pour vous aider. »

M. Trudeau a promis sur un ton blagueur d'apporter autant d'appui à M. Mulroney qu'il en a accordé à ses prédécesseurs. Faisant allusion aux commentaires flatteurs des analystes politiques à l'endroit du nouveau chef, le premier ministre a rappelé les propos du sociologue français André Siegfried qui disait : « Si vous voulez nuire à quelqu'un, n'en dites pas du mal, dites-en trop de bien. »

Constatant tout à coup qu'il parlait depuis près de huit minutes, M. Trudeau a expliqué qu'il s'agissait là d'une occasion pour parler de l'homme et non de ses politiques. « Cela n'aurait pas été possible autrement », a-t-il déclaré.

Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a abondé dans le même sens, disant espérer que



réphoto UPC

Le premier ministre Trudeau et son équipe ont accueilli par une ovation l'entrée aux Communes du leader conservateur Brian Mulroney qui était escorté, tradition fait loi, par le leader conservateur aux Communes, Erik Nielsen, et le député George Hees.

le chef conservateur se montre plus spécifique sur les politiques de son parti. Rappelant son travail aux côtés du juge Robert Cliche, qui a déjà été candidat du NPD, M. Broadbent a dit avoir hâte de voir l'influence de M. Cliche dans la vie de M. Mulroney. Il a conclu en lui souhaitant bonne chance, « mais pas trop ».

Mulroney donne la réplique

Visiblement bien préparé à donner la réplique, M. Mulroney a tout d'abord fait l'éloge de M. Trudeau, dont il a dit qu'il est un homme « de grande classe ».

Mais il a aussitôt adopté un ton plus humoristique et partisan. « J'étais ravi en lisant dans les journaux de fin de semaine que

le premier ministre ait annoncé qu'il n'était pas un lâcheur. Je veux vous dire, M. le premier ministre, que nous serons derrière vous jusqu'au bout. Et je vous dis de vous accrocher, là, quelles que soient les pressions de certaines personnes. Ce parti et le NPD, j'en suis certain, sont d'accord là-dessus. »

Signalant qu'il avait un diplôme de l'Université St. Francis Xavier, tout comme MM. Trudeau et MacEachan, M. Mulroney a déclaré qu'il n'avait pas étudié l'économie en leur compagnie dans cette institution.

Une fois ces discours d'usage terminés, M. Mulroney a été le premier à se lever pour interroger le premier ministre sur les initiatives du Canada afin d'ob-

tenir des compensations de l'URSS pour les victimes du Boeing 747 abattu il y a deux semaines.

Malgré son ton sérieux et modéré, le chef conservateur n'a pu obtenir une réponse de M. Trudeau qui a laissé à son ministre des Affaires extérieures, M. MacEachan, le soin de fournir les informations demandées. Par contre, M. Trudeau a accepté par la suite de répondre à une question sur le même sujet, posée cette fois par le critique officiel des conservateurs en matière de politique internationale, M. Sinclair Stevens.

MM. Trudeau et Mulroney ont donc quitté la Chambre des communes sans avoir vraiment croisé le fer, mais ce n'est que partie remise.

La Quotidienne à trois chiffres 186 à quatre chiffres 0731 Tirage d'hier

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 13 septembre 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 12 Max.: 21
POSSIBILITÉ D'AVERSES EN MATINÉE
ET ÉCLAIRCISSEMENT EN APRÈS-MIDI

DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	5	17	Ciel var.
Outaouais	12	21	Averses
Laurentides	10	19	Nuageux
Cantons de l'Est	12	22	Averses
Mauricie	8	19	Nuage., over.
Québec	10	20	Nuage., over.
Bas-Saint-Jean	7	17	Ciel var.
Rimouski	8	18	Nuage., over.
Gaspésie	8	16	Nuage., over.
Bas-Caraïbe	6	15	Nuage., over.
Sept-Îles	6	15	Nuage., over.

Canada

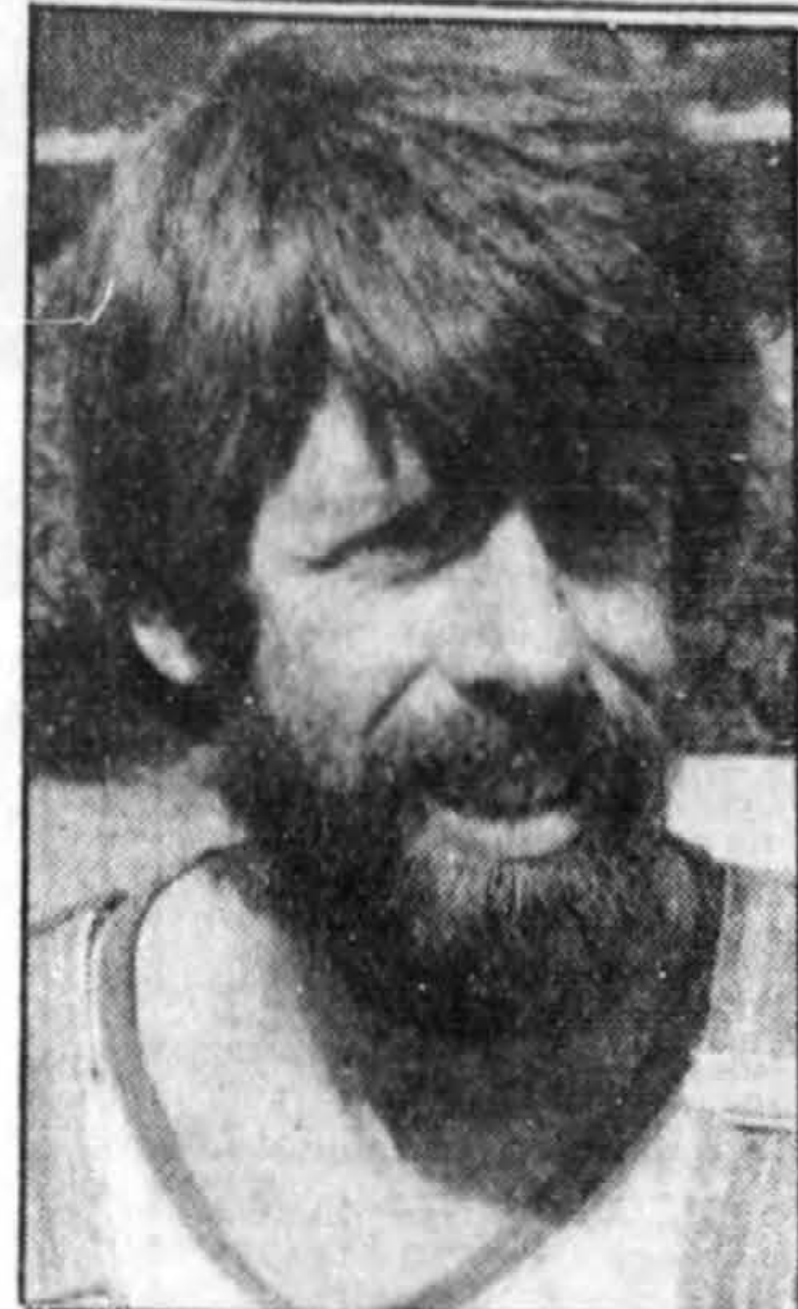
	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	11	21	
Edmonton	4	16	
Regina	4	14	
Winnipeg	4	15	
Toronto	11	15	
Fredericton	10	16	
Halifax	11	18	
Charlottetown	11	15	
Saint-Jean	8	16	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	22	37	N.-Orléans	22	26
Buffalo	12	26	Pittsburgh	19	33
Chicago	11	23	S. Francisco	18	36
Miami	26	32	Washington	25	37
New York	23	36	Dallas	22	32

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	10	12	Madrid	10	27
Athènes	20	32	Moscou	9	13
Acapulco	27	35	Mexico	13	23
Berlin	10	17	Oslo	9	17
Bruxelles	5	14	Paris	11	16
Buenos Aires	7	20	Rome	23	28
Copenhague	10	18	Stockholm	19	28
Genève	9	16	Stockholm	13	15
Hong Kong	24	29	Tokyo	23	30
Le Caire	20	35	Trinidad	24	32
Lisbonne	14	24	Vienne	10	15
Londres	10	15			



Comme bien d'autres, André Léveillé, 38 ans, n'est pas prêt à jeter la pierre aux groupes de motards.

« ILS N'ONT PAS L'AIR SI BARBARE... »

Un certain courant de sympathie pour les motards

■ DRUMMONDVILLE — Contrairement à ce qu'on pourrait croire, bon nombre de citoyens ne sont pas prêts à jeter la pierre aux motards qui, selon la réputation qu'on leur fait, vivent dans l'illégalité. « Ils font peut-être le commerce de la drogue, mais ils le font à leurs risques et péril. Ce n'est pas comme certains policiers qui, eux, ont profité d'un statut particulier pour s'emparer des drogues saisies et les revendre... », commente André Léveillé, un électricien en

chômage de Yamaska-Est.

C'est au hasard d'une course dans un épicerie que Léveillé s'est retrouvé sur le passage du cortège de la dépouille du chef des Hell's Angels. « Ils n'ont pas l'air si barbares. Ils sont sans

ANDRÉ CÉDILOT

doute aussi sensibles, aussi émotifs que les gens ordinaires, mais ils refusent de laisser parler leurs sentiments parce que la philosophie du groupe l'interdit ».

renchérit Normand Thérout, 37 ans.

« De toute façon, ajoute Réal Parenteau, 43 ans, qui connaît un motard qui a déjà fait partie d'un groupe, ils ne sont pas dangereux pour nous, puisqu'ils ne s'attaquent pas aux gens de notre classe ». Parenteau, qui est en chômage, est venu de la municipalité voisine de Saint-François pour voir défiler la caravane de motards. Il a surtout été impressionné par le vrombissement des moteurs qu'il interprète comme un

geste de dérision envers la société.

En général, les gens sont beaucoup plus intrigués par le mode de vie de ces hommes aux cheveux longs et à la barbe broussailleuse que par leurs activités illicites et les éternelles guerres de gangs. Personne ne les envie, ni ne les condamne. Quant aux autres, moins sympathiques à leurs cause, ils s'interrogent sur l'incapacité des autorités à venir à bout de ces marginaux.



Des policiers escortaient le cortège funèbre du haut des airs.



Une foule de quelque 850 personnes s'est massée devant l'église Saint-Frédéric, à Drummondville.



Cinq landaus transportaient les tributs floraux offerts au chef des Hell's Angels au Canada, Yves Buteau.

Des fleurs jusque dans la fosse

SUITE DE LA PAGE A 1

prochaient trop d'un terrain vague situé en face du local des Hell's. Seuls les membres du club avaient droit de passage sur l'avenue du Prince. Aucun motard n'a dérogé à la règle du silence à garder devant les journalistes. Ils veillaient aussi à ce qu'on ne puisse pas prendre de photographies des membres présents.

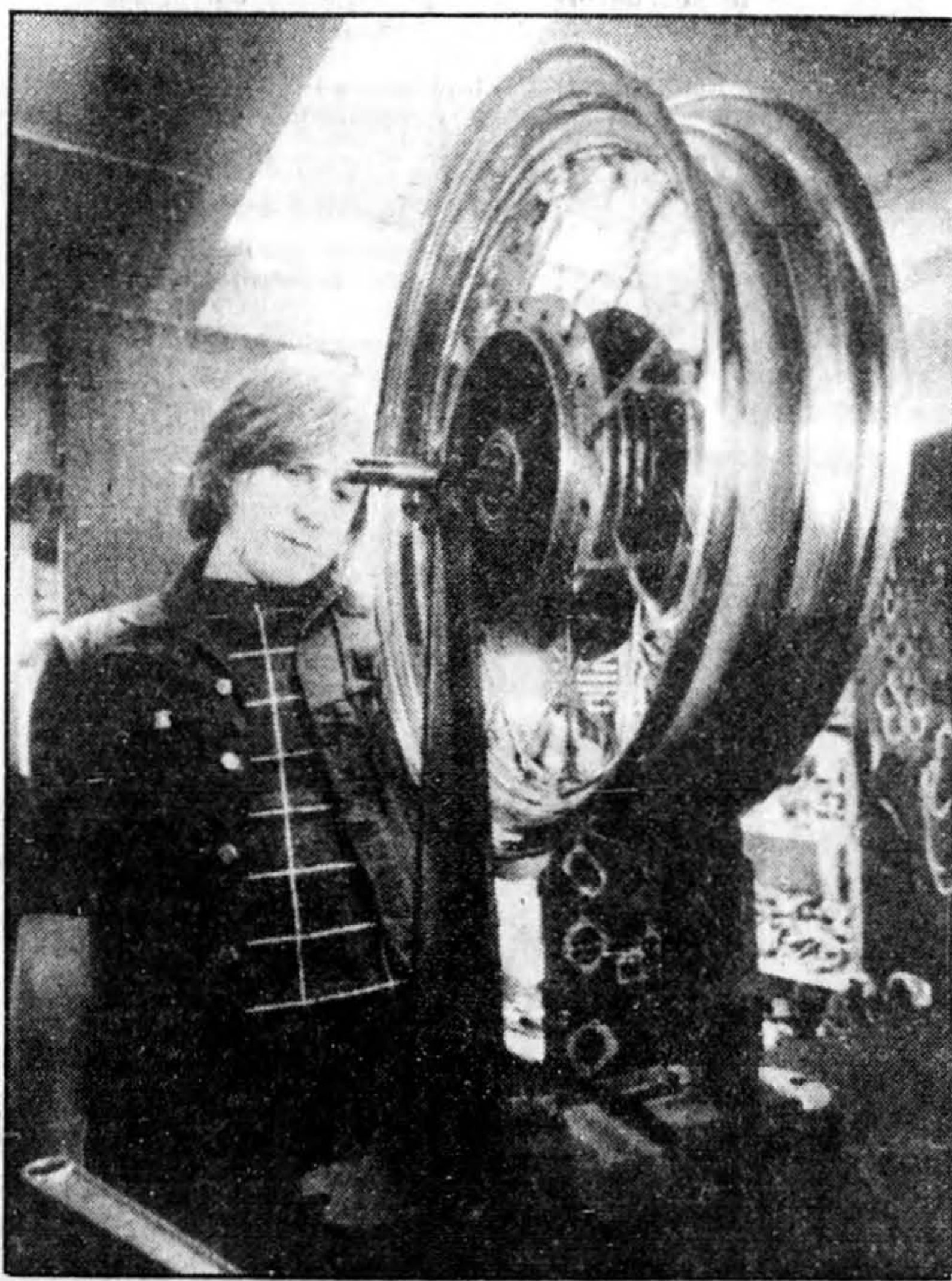
Pas de casque de sécurité

Une fois la dépouille mortelle de Buteau dans le corbillard, c'est par groupes de trois ou quatre que les motards, en rangs serrés, ont fait démarré leurs puissants engins et ont quitté la ville dans un bruit infernal, escortés par la police. L'un des principaux dirigeants du groupe, Robert « Tiny » Richard, ouvrait la marche. On a dénombré pas moins de 107 motocyclettes. Aucun des motards ne portait le casque de sécurité, pourtant obligatoire au Québec. Le cortège comptait aussi cinq landaus de fleurs, dont l'un portait une gigantesque moto faite de fleurs et surmontée de l'inscription « En mémoire du boss ».

De nombreux curieux attendaient le passage du cortège sur les routes 132 et 122, entre Sorel et Drummondville. Des policiers de la Sûreté du Québec surveillaient la circulation, en autos-patrouilles et en hélicoptère. Près de 1000 personnes avaient aussi envahi le voisinage de l'église Saint-Frédéric, à Drummondville, où s'est déroulé le service funèbre, en présence de proches parents et d'amis de la famille Buteau, dont sa mère et son frère. Son fils de sept ou huit ans se trouvait sur place. Une soixantaine de motards ont aussi assisté à la cérémonie, au milieu d'une centaine d'autres fidèles. Bon nombre ont donné à la quête, cependant qu'un motard des Hell's Angels, de la Colombie-Britannique, s'est rendu à la table de communion.

Une pensée de Rostand

Le curé Martin Courchesne, qui présidait la cérémonie, a terminé son homélie sur cette pensée de Rostand: « Ce n'est qu'en pardonnant qu'on ne se trompe pas ». À l'issue de la cérémonie, le prêtre a déclaré qu'il avait choisi ces mots en raison des circonstances bien spéciales de la mort de Buteau, un ancien paroissien. « Je veux



Yves Buteau, photographié dans un atelier de réparation de Drummondville, en 1974, à l'occasion d'un reportage de LA PRESSE sur l'ancien groupe de motards les Mongol.

simplement faire réfléchir ses collègues... », a-t-il expliqué à LA PRESSE.

Assis près de leurs machines, les autres motards ont attendu la fin de la cérémonie dans le stationnement de l'église Saint-Frédéric. Sur le parvis, on avait placé bien en vue la motocyclette Harley Davidson de Buteau. Le corps a ensuite été transporté au cimetière de la rue Saint-Pierre, où on l'a inhumé. Avant qu'on ne jette les premières pelletées de terre, des motards ont jeté dans la fosse deux gerbes de fleurs, l'une portant l'inscription « 100 p. cent », et l'autre les chiffres 8055. Il a été impossible d'obtenir des explications sur le sens de ces gestes symboliques sans doute propres au monde secret des motards.

Sur le chemin du retour vers Sorel, tous les motards ont fait l'objet d'une enquête de police de la Sûreté du Québec qui leur avait bloqué le passage à la hauteur de Yamaska, sur la route 122. « Sans doute pour émettre des contraventions concernant le port obligatoire du casque de sécurité », a fait savoir un porte-parole de la SQ, qui entend s'informer aujourd'hui du résultat de l'opération.

YVES BUTEAU, LE CHEF Leader naturel, à six ans il roulait déjà à moto

■ DRUMMONDVILLE — À six ans, Yves Buteau conduisait déjà une motocyclette sur la petite rue William, située à l'extrémité nord-est de Drummondville. Lui-même un adepte de ce sport, son père lui achetait son premier engin dix ans plus tard, en échange de la promesse de poursuivre ses études au secondaire. Désabusé, il abandonnait quand même l'école à 17 ans pour se joindre au groupe de motards local, les Mongols, dont il était président en 1973.

ANDRÉ CÉDILOT

« Yves Buteau, c'était l'élève le plus brillant de la classe; il avait surtout la bosse des mathématiques. Très jeune, il raffolait des chiens, de la musique populaire et des randonnées à motocyclette. Comme son père, il faisait de la mécanique... », ont rappelé, hier, à LA PRESSE, des amis d'enfance de l'ancien leader des Hell's Angels au Canada.

À leurs yeux, Buteau restera toujours le sympathique copain avec lequel ils construisaient des cabanes en bois, dans un champs de la rue William. « Yves, était comme mon frère, a confié une

jeune femme aux cheveux blonds. À l'âge de 13 ou 14 ans, on passait d'interminables soirées, en groupe de huit ou neuf, à jaser autour de la balançoire à l'arrière de chez lui. »

Sévère mais juste

Leader naturel, Buteau prenait toujours en main l'organisation des jeux. Il était sévère, mais juste. Quand il faisait un mauvais coup, il ne cherchait jamais à se dérober. En dépit de son physique imposant, il n'était pas violent. Il n'était toutefois pas un homme qui se laissait marcher sur les pieds. Bref, il était un garçon comme les autres...

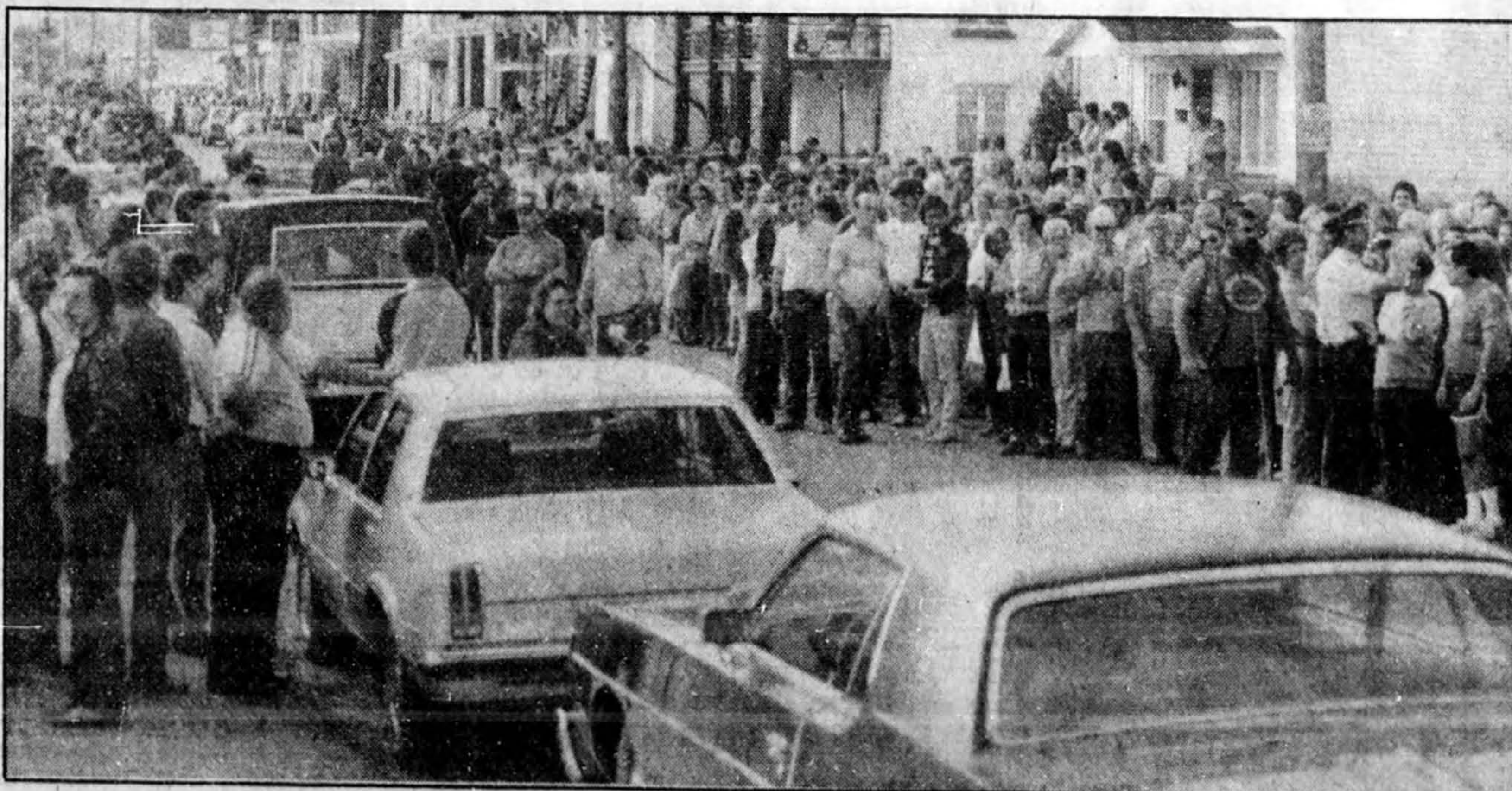
Selon eux, Yves Buteau s'est vraiment détaché du groupe lorsqu'il a fait l'acquisition de sa première motocyclette vers l'âge de 17 ans. « On le voyait de moins en moins souvent, car il avait commencé à fréquenter les salles d'amusement et les parcs du centre-ville de Drummondville », ont-t-il dit. Les plus vieux rappelleront alors que Buteau et son gang se tenait alors dans le parc Saint-Frédéric et se plaisait à narguer les couples de jeunes qui se mariaient à l'église situées tout juste en face, où se sont dé-

roulées ses funérailles, hier.

« En plein milieu de la cérémonie, ils s'assoiaient à l'arrière de l'église et l'un d'eux jouaient de la guitare ou de la clarinette », de confier en ricanant un homme qui a bien connu la famille Buteau. D'après les fichiers de la police, Yves Buteau a été condamné la première fois à \$15 d'amende pour un vol commis en 1970, à Lemington, en Ontario.

Selon lui, Yves était très attaché à son père. L'ainé, il trainait son jeune frère partout. Ce dernier, qui est maintenant âgé de 28 ans, réside encore à Drummondville. Il s'est marié il y a deux semaines et il travaille comme chauffeur de camion. Quant au père de Buteau, décédé il y a une dizaine d'années, il travaillait à la Celanese, l'un des principaux employeurs de la région.

Sa mère demeure à Longueuil depuis son remariage avec un cousin de son défunt mari. Elle revient souvent à Drummondville où elle avait de nombreux amis. Dans la cinquantaine, Mme Buteau était très pieuse et s'impliquait dans les activités socio-communautaires de la municipalité.



Près d'un millier de personnes ont attendu, en silence, que le long cortège funèbre se mette en branle, dans le centre-ville de Sorel.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS À OTTAWA

Un enjeu de \$200 000 pour 57 députés libéraux

■ OTTAWA — La prochaine élection fédérale sera bien plus qu'une simple bataille politique pour le tiers de la députation libérale à Ottawa.

Selon une compilation effectuée par LA PRESSE, 57 des 147 députés libéraux fédéraux perdront tout droit à leur fond de pension s'ils ne parviennent pas à se faire réélire pour un nouveau mandat. Pour la plupart d'entre eux, une défaite aux élections constituera une perte sèche de \$200,000 et plus, échelonnée sur une vingtaine d'années.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Le régime de pension des députés et ministres fédéraux stipule qu'il faut avoir occupé un siège aux Communes pendant six ans pour avoir le droit de retirer des prestations.

Lorsqu'ils qu'ils quittent la politique, les bénéficiaires de ce fond de pension reçoivent pour le reste de leur vie, des prestations calculées à raison de cinq p. cent par années de service (maximum admissible de 15 ans) de leur meilleure moyenne salariale annuelle calculée sur une période de six ans.

Ainsi, le député de Gamelin, M. Arthur Portelance, qui a été élu en 1968, a droit à sa pension maximale, après 15 ans de service. S'il était défait, il recevrait 75 p. cent de la moyenne sa-

lariale annuelle de ses six dernières années au Parlement d'Ottawa, ce qui l'assurerait d'une pension d'environ \$30,000 par année qui deviendrait indexable à son 60ème anniversaire de naissance. Si M. Portelance, comme son collègue Pierre De Bané, avait été ministre au cours des dernières années, sa pension s'en trouverait doublée.

Il faut un « gagnant »

La perspective d'une mise à la retraite forcée aux prochaines élections n'est pas si rose pour les collègues de M. Portelance qui ont été élus en 1979 et 1980. Ils n'auront pas complété les six années requises pour être admissibles à la pension. Ils sont 57 dans cette situation, soit plus du tiers du caucus libéral fédéral à Ottawa. Cela explique en partie la nervosité qui se fait sentir ces temps-ci autour du leadership du premier ministre Trudeau. Ces députés ont besoin d'un « gagnant » pour obtenir un renouvellement de mandat en 1984.

La situation est encore plus frustrante pour ceux qui ont été élus en 1979: si la prochaine élection se tient à l'automne 84, comme on le prévoit, il ne leur manquera que six mois à peine pour avoir droit à leur pension.

Pierre Deniger, le député de Laprairie, est de ceux là. « A mon âge je n'aurais pas de problèmes, je suis avocat et il me serait facile de reprendre la pratique » dé-

clare-t-il. Il signale toutefois que plusieurs de ses collègues, qui ont tout abandonné pour se lancer en politique, pourraient se retrouver dans une situation financière pénible.

Qu'ils soient fortunés ou non, les députés qui perdront leur droit à la pension fédérale verront \$200,000 au moins leur glisser sous les pieds. S'ils avaient réussi à compléter leur six ans, ils auraient eu droit à 30 p. cent (cinq p. cent par année de service) de leur salaire moyen au cours des six dernières années. Comme leur salaire est passé de \$30,000 à \$54,000 depuis 1979, cette moyenne annuelle se situe autour de \$40,000, ce qui leur donnerait une pension d'environ \$12,000 par année. Comme les élus de 1979 et 1980 sont jeunes (généralement au début de la quarantaine), on peut dire que c'est une vingtaine d'années au moins de prestations de pension qui sont en jeu. Une jolie somme de \$240,000, sans tenir compte de l'indexation des prestations.

Situation difficile

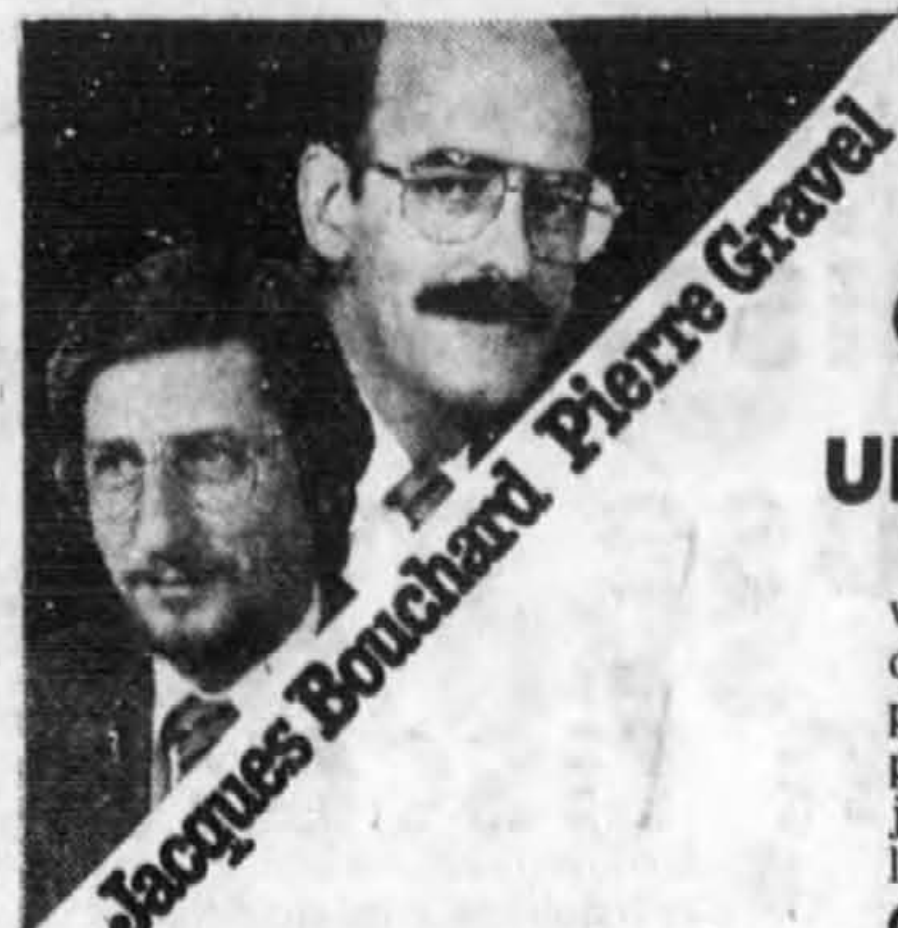
Le député de Gatineau, M. René Cousineau, signale que la situation des députés qui se retrouvent sans pension et sans travail après une défaite s'arrange facilement lorsque c'est leur parti qui prend le pouvoir. Le gouvernement peut toujours les aider en leur trouvant des emplois, fait-il remarquer. Mais la situation sera différente si nous per-

dons le pouvoir aux prochaines élections, conclut-il. Les conservateurs ne feront pas de cadeaux...

Des 57 libéraux qui risqueront leur pension au prochain scrutin, 25 sont du Québec. Sept d'entre eux ont été élus en 1980; il s'agit de: André Bachand (Missisquoi), Suzanne Beauchamps-Niquet (Roberval), Jean Guy Dubois (Lotbinière), Alain Garant (Bellevue), Pierre Gimaël (Lac St-Jean), René Gingras (Abitibi) et Normand Lapointe (Beauce).

Dix-neuf autres députés québécois, élus en 1979, seront à un cheveu près des six ans requis pour la pension, lors de la prochaine élection. Ils s'agit de David Berger (Laurier), Rémi Bujold (Iles de la Madeleine), René Cousineau (Gatineau), Pierre Deniger (Laprairie), Louis Desmarais (Dollard), Rolland Dion (Portneuf), Marcel Dionne (Chicoutimi), Robert Gourd (Argenteuil), Jean Lapierre (Shefford), Jean Louis Leduc (Richelieu), Jean Claude Malépart (Ste-Marie), André Maltais (Manicouagan), Paul André Massé (St-Jean), Céline Hervieux Payette (Mercier), Carlo Rossi (Bourassa), Alain Tardif (Richmond), Henri Tosi-gnant (Témiscamingue) et Michel Veillette (Champlain).

Pour ces députés et ministres, un balayage conservateur au Québec aurait un effet direct dans le portefeuille.



Jacques Bouchard Pierre Gravel

L'élection de Bourassa: une formalité!

watts d'électricité en provenance de la Baie-James. Des fêtes présidées et organisées par le parti qui avait vilipendé ce projet au moment où il formait l'opposition à Québec.

Ovation monstre

Lors de la réception officielle, à la cafétéria du chantier, quelques milliers d'ouvriers avaient accueilli fort civilement la brochette de ministres péquistes et les grands financiers qui avaient rendu possible la réalisation de LG-2. Peu après le début des festivités, le citoyen Robert Bourassa faisait, incognito, son entrée dans la salle à manger. Aussitôt, à chaque table, un frémissement, au début à peine perceptible, se manifestait. Puis, rapidement, des travailleurs se sont levés pour venir serrer la main de ce visiteur qui se voulait anonyme, mais en qui tout le monde reconnaissait « le père de la Baie-James ».

Très vite, au milieu des poignées de mains et des remerciements « pour nous avoir donné des jobs », ce mouvement timide s'est transformé en applaudissements chaleureux puis en franche ovation. Robert Bourassa, qui sortait de l'anonymat du grand vaincu qu'il a été, redevenant un homme publique populaire et amorçant son retour sur la place publique.

Rédaction de l'exploit de 1970

Dans la présente course à la direction du PLQ, Robert Bourassa semble vouloir rééditer l'exploit de 1970 alors qu'il avait succédé contre toute attente au premier ministre qui avait été baptisé le Père de la Révolution tranquille, Jean Lesage. Simple député d'arrière-banc depuis son élection en 1966 dans le comté de Mercier, il avait défait deux témoins du parti, Claude Wagner et l'ex-journaliste Pierre Laporte.

Le retour actuel de Robert Bourassa à l'avant scène de l'actualité politique au Québec est loin d'être le fruit d'un hasard. Après avoir vaincu le PQ à deux reprises lors des élections de 1970 et de 1973, il devait subir une défaite humiliante en 1976. La députation libérale tombait ainsi de 102 députés à 26.

Immédiatement la décision de Bourassa a été de quitter la direction du PLQ pour se refaire une image politique en vue d'un retour éventuel où il pourrait prendre sa revanche. Et avant même d'être liquidé par le grenouillage interne comme ce fut le sort réservé à celui qui avait dirigé le Québec de 1960 à 1966. Ce que certains lui reprochaient à l'époque, c'est-à-dire d'avoir déserté le bateau qui était en train de faire naufrage, semble vouloir donner d'excellents résultats maintenant.

L'exil en Europe

Dans le but de se faire oublier par les électeurs québécois, Robert Bourassa décidait de s'exiler volontairement à Bruxelles. Il devait y étudier, notamment, le fonctionnement du Marché commun européen qui est, en fait, le début d'un certain fédéralisme sur ce continent.

Il profitait de ce séjour pour donner des cours à Fontainebleau et étudier également les différents systèmes politiques, dont celui de l'Allemagne fédérale. Il voulait ainsi acquérir des connaissances qui pourraient lui servir éventuellement d'armes contre le Parti québécois au cours d'une élection générale, une fois qu'il aurait repris la direction du PLQ, ce qui ne semble maintenant plus qu'une simple formalité.

Après une absence de plusieurs mois il revenait donc au Québec. Dans un premier temps, il donna de nombreuses conférences aux quatre coins de la province dans le but de refaire son image. Il fut également titulaire de cours de sciences politiques à l'université Laval, ce qui fut également une excellente plate-forme pour lui.

La préoccupation des militants

La troisième phase de cette opération de retour s'est effectuée auprès des militants. Depuis plus de deux ans maintenant, Robert Bourassa a sans doute visité les 122 circonscriptions du Québec. Il a rencontré de nombreux militants, il a participé activement aux campagnes de financement et il a joué un rôle très important lors de la campagne référendaire. Toujours comme un simple militant loyal malgré les rebuffades humiliantes que lui a infligées publiquement son éphémère successeur Claude Ryan.

Toutes ses actions, sa détermination, son courage et la nouvelle image qu'il projette ne pouvait que donner des résultats. Cette avance perceptible sur le terrain, ne pouvait que décourager ses rivaux anticipés. C'est pour l'une de ces raisons que son ex-ministre des Finances, Raymond Garneau, a décidé de s'abstenir de s'engager, devant la perspective d'une nouvelle défaite. Les deux adversaires de Bourassa, Daniel Johnson et Pierre Paradis, ne font évidemment pas le poids. La seule surprise de cette course à la direction, c'est la faiblesse du fils de l'ancien premier ministre unioniste.

VENTE d'INVENTAIRE

semi-annuelle!

astral photo

\$50
DE RABAIS
SUR TOUT APPAREIL
35MM DE PLUS DE \$95.00!*

A L'ACHAT DE CET
OBJECTIF ZOOM
IMAGE POUR
SEULEMENT:

149⁷⁷*

Minolta XGM avec objectif
50mm F/2.0. Appareil 35mm SLR automatique avec contrôle manuel possible.

Prix courant: **249⁷⁷**

199⁷⁷
avec achat - 80-200 MFZ.

Minolta AF2M. Appareil 35mm compact, automatique avec flash incorporé.

Prix courant: **169⁷⁷**

119⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

Nikon L-35 AF. Appareil 35mm compact, automatique avec flash incorporé.

Prix courant: **199⁷⁷**

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

Pentax MG avec objectif
50mm F/2.0. Appareil 35mm SLR entièrement automatique.

Prix courant: **199⁷⁷**

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

Nikon FG avec objectif 50mm
F/1.8 "E" Appareil 35mm SLR automatique et programmé avec contrôle manuel possible.

Prix courant: **299⁷⁷**

Pentax Super Program avec objectif 50mm
F/1.7. Appareil 35mm SLR programmé avec opération multi-modes.

Prix courant: **379⁷⁷**

329⁷⁷
avec achat - 80-200 MFZ.

Minolta X-700 avec objectif
50mm F/2.0. Appareil 35mm SLR automatique et programmé avec contrôle manuel possible.

Prix courant: **349⁷⁷**

299⁷⁷
avec achat - 80-200 MFZ.

pour
vosre 2e jeu
de photos
(Détails au magasin.)

99⁷⁷

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.

149⁷⁷
avec achat 80-200 MFZ.



astral photo

• Place Ville-Marie 878-9821
• Place Bonaventure 878-4378
• 1401 ouest, Ste-Catherine 935-1154
• 1101 ouest, Ste-Catherine 849-5644
• Place Vertu
• Centre d'achats Fairview, Pointe-Claire 695-6563

• Carrefour Laval 687-7988
• Centre Commercial Rockland 733-2669
• Les Promenades St-Bruno 653-8826
• 2020, University, (Métro Promenades) 849-7341
• Galeries d'Anjou 354-2001
• Centre d'achats Boulevard 721-3939
• Complexe Desjardins (Métro) 843-8219

IL EXPLIQUE LUI-MÊME SA DÉMISSION

L'ex-ministre Simmons sera accusé aujourd'hui d'évasion fiscale

■ OTTAWA — Le député libéral de Burin-St-George's aux Communes, Roger Simmons, sera accusé aujourd'hui dans une cour fédérale de Terre-Neuve pour tentative d'évasion fiscale.

Dans une déclaration surprise hier au Parlement, M. Simmons a expliqué que sa démission comme ministre, le mois dernier, était liée aux accusations prochaines qui seront portées par le ministère fédéral de la Justice.

MAURICE JANNARD

de notre bureau d'Ottawa

M. Simmons a été nommé ministre d'Etat aux Mines par le premier ministre Trudeau. Dix jours plus tard, le représentant terre-neuvien présentait sa démission de façon soudaine, sans donner de raisons.

Hier, l'ex-ministre a dit qu'il serait bientôt poursuivi pour avoir tenté d'éviter de payer ses impôts.

Le ministère fédéral de la Justice n'a voulu faire aucun commentaire hier sur cette affaire, mais LA PRESSE a appris que les accusations seront portées ce matin à St-John's, la capitale terre-neuvienne.

Ce n'est donc qu'aujourd'hui, lorsque l'accusation sera rendue publique que l'on connaîtra le montant réclamé par le fisc canadien.

Interrogé par les journalistes, M. Simmons a affirmé qu'il continuait de siéger comme député et qu'il espérait prouver son innocence dans un très proche avenir.

L'enquête fédérale est en cours depuis deux ans et demie.

C'est pourquoi, au moment il fut nommé ministre, il a cru et supposé que l'enquête fiscale avait été complétée et qu'il pouvait, à ce moment, se considérer disculpé, a dit M. Simmons hier.

Toutefois, les recherches en matière de sécurité effectuées par la Gendarmerie royale n'avaient pas été faites encore.

Selon M. Simmons, les enquêteurs auraient été lents à agir dans son dossier et ce n'est qu'une fois nommé ministre qu'il a su que le dossier n'était pas classé. Dans sa déclaration, hier, à la Chambre des Communes, il a affirmé: « Lors de ma démission comme ministre, je ne savais pas si je serais accusé ou non ».

Le député de Burin-St-George's

admet qu'il a fait erreur en ne prévenant pas le premier ministre Trudeau de son dossier fiscal et de l'enquête dont il faisait l'objet.

Dans sa lettre de démission, l'ex-ministre invoquait des raisons strictement personnelles pour expliquer son geste. Le député refusa systématiquement d'en dire plus aux journalistes, jusqu'au moment où un quotidien d'Ottawa éventa la meche et parla de la possibilité que M. Simmons soit accusé pour des motifs d'impôts.

Les conservateurs ont profité de l'aveu du député pour embarrasser M. Trudeau.

L'ex-ministre de l'Energie dans le cabinet Clark, Ray Hnatyshyn, a mis en doute la façon dont le chef libéral s'y prenait pour choisir ses ministres.

Le premier ministre a répondu qu'il avait eu une conversation avec M. Simmons avant de le nommer.

M. Hnatyshyn a répondu que dans le cabinet Clark certaines questions très précises, notamment sur les rapports d'impôts, étaient posées aux candidats éventuels.



L'ex-ministre Roger Simmons

photo UPC

Les spécialistes n'arrivent pas à enlever la peinture rouge sur la constitution

■ OTTAWA (PC) — On s'arrache les cheveux aux Archives nationales où on s'efforce par tous les moyens imaginables d'enlever toute trace de peinture rouge souillant la copie originale de la constitution de 1982.

Peter Greyson, un Torontois âgé de 24 ans, qui a expliqué aux journalistes qu'il avait déversé de la peinture rouge sur le précieux document pour protester contre la décision des autorités canadiennes d'autoriser les Américains à procéder à des expériences du missile Cruise dans le nord de l'Alberta, doit subir son procès le 16 décembre sous l'inculpation de méfait public.

Depuis, les archivistes ont tenté tout ce qui est en leur pouvoir pour restaurer le précieux document, mais ils ne sont pas parvenus à enlever totalement toute trace de peinture. Le document est lisible, mais une légère teinte rouge persiste.

Même le traitement de « suction de table froide », consistant à filtrer des quantités contrôlées de dissolvant à travers le document, n'a pas donné les résultats escomptés.

Le document original a été entreposé pendant que des scientifiques utilisent des copies fournies par le calligraphe John Whitehead pour expérimenter d'autres solutions.

La réunion d'Halifax: « Une perte de temps »

— MONIQUE BÉGIN

■ OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé Monique Bégin a fait savoir aux Communes, hier, que sa réunion avec ses homologues provinciaux à Halifax, la semaine dernière, pour discuter de l'avenir de l'assurance-santé, a été « une pure perte de temps ».

Mme Bégin a dit que les ministres provinciaux ne lui ont soumis aucune contre-proposition destinée à décourager les doubles honoraires de la part des médecins et le ticket modérateur de la part des hôpitaux.

« Je regrette beaucoup qu'ils n'aient fait aucun effort », a-t-elle ajouté.

La ministre était interrogée par la critique de la santé du NPD, M. Bill Blaikie. Ce dernier avait souligné que les Canadiens étaient inquiets des perspectives de devoir débours de leurs poches, des frais additionnels pour les soins médicaux. Il a ajouté qu'il était temps que le gouvernement cesse de léser et passe aux actes.

Mme Bégin lui a répondu que le conseil des ministres examine actuellement un nouveau projet de loi d'assurance-santé destiné à régler les questions de double facturation de la part des médecins et de ticket modérateur par les institutions hospitalières.

Projet de réforme scolaire: le PLQ réclame des amendements substantiels

■ QUEBEC (PC) — Le Parti libéral s'opposera au projet de réforme scolaire présenté par le gouvernement, à moins que le ministre de l'Éducation Camille Laurin n'y apporte de substantiels amendements, a averti hier M. Claude Ryan.

Lors d'une conférence de presse, le député d'Argenteuil, porteparole de son parti sur les questions scolaires, a signalé que le projet de loi 40, présenté par le ministre Laurin en mai dernier, « brisait l'équilibre du système scolaire québécois ».

Selon M. Ryan, l'adoption intégrale de la réforme Laurin aurait deux conséquences inacceptables:

— en matière pédagogique, les commissions scolaires auront un rôle trop réduit, un rôle « minable », selon le terme de M. Ryan;

— la centralisation des décisions sera accrue entre les mains du ministère de l'Éducation.

Le député d'Argenteuil a soumis ses conclusions au groupe des députés libéraux le 1er septembre dernier et ceux-ci ont approuvé cette position à l'unanimité.

Ecoles
Selon M. Ryan, la réforme telle que défendue par le ministre va augmenter considérablement les pouvoirs de l'école.

De fait, M. Ryan a identifié 21 nouveaux pouvoirs qui seront re-

mis aux écoles, notamment en matière pédagogique.

Par exemple, ce sont les écoles qui seront responsables de l'application du régime pédagogique, choisiront les manuels et le matériel didactique, répartiront les horaires, etc.

En contrepartie, les commissions scolaires seront appelées à perdre des pouvoirs dans les questions pédagogiques.

Par exemple, elles ne pourront plus s'occuper de l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage, choisir les manuels, fournir des services éducatifs (cours du soir, etc.) à la population en général.

Bref, la commission scolaire « n'aura aucune fonction clairement indiquée dans la marche quotidienne et ordinaire du système scolaire sur son territoire », selon M. Ryan.

Le député d'Argenteuil accuse le ministre Laurin d'avoir mal défini dans son projet le partage des responsabilités entre chacun des agents du monde de l'éducation.

Autres problèmes
Enfin, le député d'Argenteuil a dénoncé quelques autres problèmes qui découlent, selon lui, de la réforme scolaire Laurin.

D'une part le mode d'élection des nouveaux commissaires scolaires est « boiteux », chaque citoyen ne jouissant pas d'une représentation égale.

D'autre part, le rôle réservé aux enseignants dans le nouveau système paraît « limité ».

Enfin, le député Ryan s'inquiète de la façon dont est dessinée la nouvelle carte scolaire publiée en août dernier et qui délimite les territoires couverts par les commissions scolaires.

La création d'emplois à l'honneur à Pointe-au-Pic

■ POINTE-AU-PIC (PC) — La réunion spéciale de trois jours qu'il tient à compter d'aujourd'hui à Pointe-au-Pic sera l'occasion pour le cabinet Lévesque d'amorcer un virage axé sur l'économie et la création d'emplois.

Suivant les vœux exprimés à la récente réunion des députés, à Gatineau, le gouvernement doit revoir son action de fond en comble s'il veut remonter dans la cote de popularité. La préoccupation première du gouvernement est d'utiliser la reprise économique pour refaire son image.

La création d'emplois est l'une des voies qu'il privilégie et c'est pourquoi on a prévu au moins une journée entière de discussions sur le sujet.

Le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Marois, y exposera sa politique qui n'a guère dépassé jusqu'à maintenant le stade des énoncés.

De son côté, le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, proposera la tenue d'une vaste enquête sur la technologie et l'emploi.

Les Pros d'ESSO sont dans la course aux économies avec vous

10% de réduction sur la réparation du système d'échappement

Cette offre comprend:

- La vérification et la réparation, s'il y a lieu, de tous les composants du système d'échappement sauf le collecteur:
- tuyau avant
- silencieux
- tuyau arrière
- silencieux auxiliaire
- embouts

Vidange d'huile, graissage et nouveau filtre

Cette offre comprend:

- Graissage du châssis. Pose d'un nouveau filtre (filtre inclus). Jusqu'à 5 litres d'huile moteur Esso Extra 10W30. Onze vérifications (câbles de batterie et niveau d'électrolyte, courroies d'entraînement, niveau de divers fluides et du lubrifiant pour différentiel, filtres à air et de reniflard, soupape de recyclage des gaz de carter).

4 cyl. 34⁸⁸\$

6 cyl. 42⁸⁸\$

8 cyl. 48⁸⁸\$

ou moins pour la plupart des voitures.

14⁸⁸\$

ou moins pour la plupart des voitures.

À l'enseigne du bon boulot.

Les Pros d'ESSO

Afin de connaître l'adresse du Pro d'Esso le plus proche à Montréal, composez 364-1781.

Esso

Travail garanti 3 mois ou 6 400 kilomètres, au premier des termes atteint. Offres valables du 12 au 30 septembre 1983.

Cours de Base de Fine Cuisine Familiale par Henri Bernard

1 fois par semaine débutant au choix: les 19, 20 ou 28 sept.

Pour renseignements et réservations à une des séances d'information composez: 843-6481

2015 de la Montagne, suite 610, Mt. H3G 1Z9

Permis d'enseignement de culture personnelle 749640

LONGUEUIL

FACE AU FLEUVE

Manoir pour retraités

Appartement modèle ouvert tous les jours de 10 h à 17 h

LE SAINT-MAÏO

390, rue Bord-de-l'Eau 651-0290

PARENT CHAUSSURES

L'HIVER EST À NOS PORTES

#1316 Soulier Corfam chaudement doublé, disponible en brun ou noir, largeurs B, D.

#1316

#9293 Botte Corfam chaudement doublée, disponible en brun ou noir, largeurs B, D.

#9293

#9289 Botte Corfam chaudement doublée, disponible en brun, gris, largeurs B, D; même modèle disponible en cuir brun, bourgogne et noir, largeurs B, D.

#9289

Le plus grand assortiment de bottes White Cross disponible dans toutes les hauteurs (6", 8", 10", 12" et 14" de haut).

7124, Plaza Saint-Hubert Metro Jean-Talton

276-4933

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL, directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC, éditorialiste en chef

On aura bientôt la Cour du Québec

Le Québec possède un système judiciaire respectable et respecté. Mais aussi, souvent critiqué. Non pas à cause d'influences extérieures, de qualité inadéquate de ses membres ou d'intérêts cachés mais utiles aux uns ou aux autres. Non, simplement et ordinairement pour une raison: la lenteur de son administration. Il faut parfois tellement de temps pour introduire une cause et parvenir à un jugement que les personnes lésées risquent fort de ne jamais parvenir à une réparation sans perdre énormément de temps, d'argent et d'énergie. Finalement, elles n'obtiennent pas justice parce qu'elles ont mis trop d'efforts à y parvenir.

C'est pourquoi il faut se réjouir du projet d'unification des tribunaux québécois tel qu'annoncé par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. C'est un premier pas vers une refonte plus globale d'un système que l'on n'a pas touché depuis 1867 et que l'on n'a pas su adapter à une évolution sociale et politique pourtant très marquante.

Cette évolution est surtout politique, en ce sens que le Parlement vote de plus en plus de lois qui misent sur l'interprétation du tribunal pour qu'on en connaisse la portée exacte; ou des lois aux multiples règlements qui sont contestés; ou des lois qui mettent sur pied de nouveaux tribunaux avec des législations particulières pour des situations particulières. Qu'on pense, par exemple, à la Commission d'appel de francisation des entreprises: voilà un tribunal créé à la suite de l'adoption de la loi 101 et qui sert à l'application d'une partie de la loi 101. Mais il y a d'autres parties et d'autres lois: on se trouve finalement devant un immense fouillis de plus en plus incompréhensible.

Premier travail: mettre de l'ordre. Et il est fort probable que la fusion de la Cour des sessions de la paix, de la Cour provinciale, du Tribunal de la jeunesse et de certains tribunaux administratifs en une seule «Cour du Québec» y serve. Si on peut régulariser l'accès à ces cours, on aura rendu justice aux citoyens.

Mais il va falloir que le ministre de la Justice puisse influencer un gouvernement qui ne cesse de compliquer une situation déjà inextricable à cause de sa façon de gouverner. On aura beau tenter de simplifier l'appareil, on ne règlera rien tant qu'on ne saura retenir les effluves d'un pouvoir législatif qui mise constamment sur le pouvoir judiciaire. Le Québec doit sûrement battre tous les records d'éparpillement de la justice: le gouvernement offre des pouvoirs judiciaires même à des organismes présidés par des gens qui ne connaissent rien au droit. Ce qui fait qu'on peut avoir le pouvoir d'un juge sans même être avocat.

Donc, la fusion des cours doit s'accompagner d'une nouvelle logique dans l'administration globale de la justice. Et cette logique ne peut venir que du législateur. Le ministre de la Justice doit pouvoir convaincre ses collègues et son gouvernement; car le gouvernement est en partie responsable du fouillis actuel.

Ensuite, il faut rendre l'administration plus fonctionnelle.

Il est difficile de poursuivre en même temps deux buts aussi éloignés que la spécialisation et la mobilité des juges. Ce sont pourtant les premiers atouts d'une organisation efficace. Le fait de diviser la Cour du Québec en quatre chambres pourra aider le nouveau juge en chef; mais il devra compter sur la disponibilité intérieure de ses juges, qualité qui devrait compter comme une des vertus nécessaires à la magistrature. Sans la collaboration des juges, la nouvelle Cour ne pourra dépasser celles qu'elle remplace.

Jean-Guy DUBUC



Marcel Adam

La détente à tout prix

Durant la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, qui s'est tenue durant trois jours la semaine dernière à Madrid, le secrétaire d'État américain George Schultz a passé la majeure partie de son temps à essayer de faire prendre par les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) des sanctions communes contre l'URSS, à la suite de la destruction d'un transporteur civil sud-coréen par les forces de l'air soviétiques.

Et vendredi, à Bruxelles, douze pays de l'OTAN sont convenus de boycotter pendant deux semaines tous les vols en provenance et en direction de l'URSS. Le secrétaire général Joseph Luns a expliqué que les alliés n'ont pas voulu parler de sanctions mais plutôt lancer «un signal politique» à Moscou pour «éviter la répétition de tels actes...».

Mais quatre pays ayant refusé de s'associer à ce simple avertissement, le gouvernement ouest-allemand a déploré cette attitude qui équivaut à un refus de prendre ses responsabilités.

Pendant ce temps, au Conseil de sécurité des Nations unies, était déposé un projet de résolution déplorant profondément cet incident et demandant au Secrétaire général de mener une enquête et de faire rapport dans les quinze jours. Le texte était rédigé dans des termes extrêmement modérés afin de le rendre acceptable au plus grand nombre possible. Prenant prétexte des versions contradictoires de cet incident, plusieurs pays du tiers monde hésitaient à appuyer une résolution occidentale blâmant l'URSS au moment où ces lignes étaient écrites.

Chaque fois que l'URSS a posé des actes guerriers ou criminels, nous avons été témoins de cette étrange attitude de nombreux gouverne-

ments qui réprouvaient pourtant ces actes.

Dans l'affaire du Boeing sud-coréen, l'URSS a commis un crime crapuleux et violé cyniquement, de ce fait, les règles du monde civilisé. Refusant de se rendre aux pressants appels à la réciprocité et à la réparation, elle promet même de récidiver éventuellement.

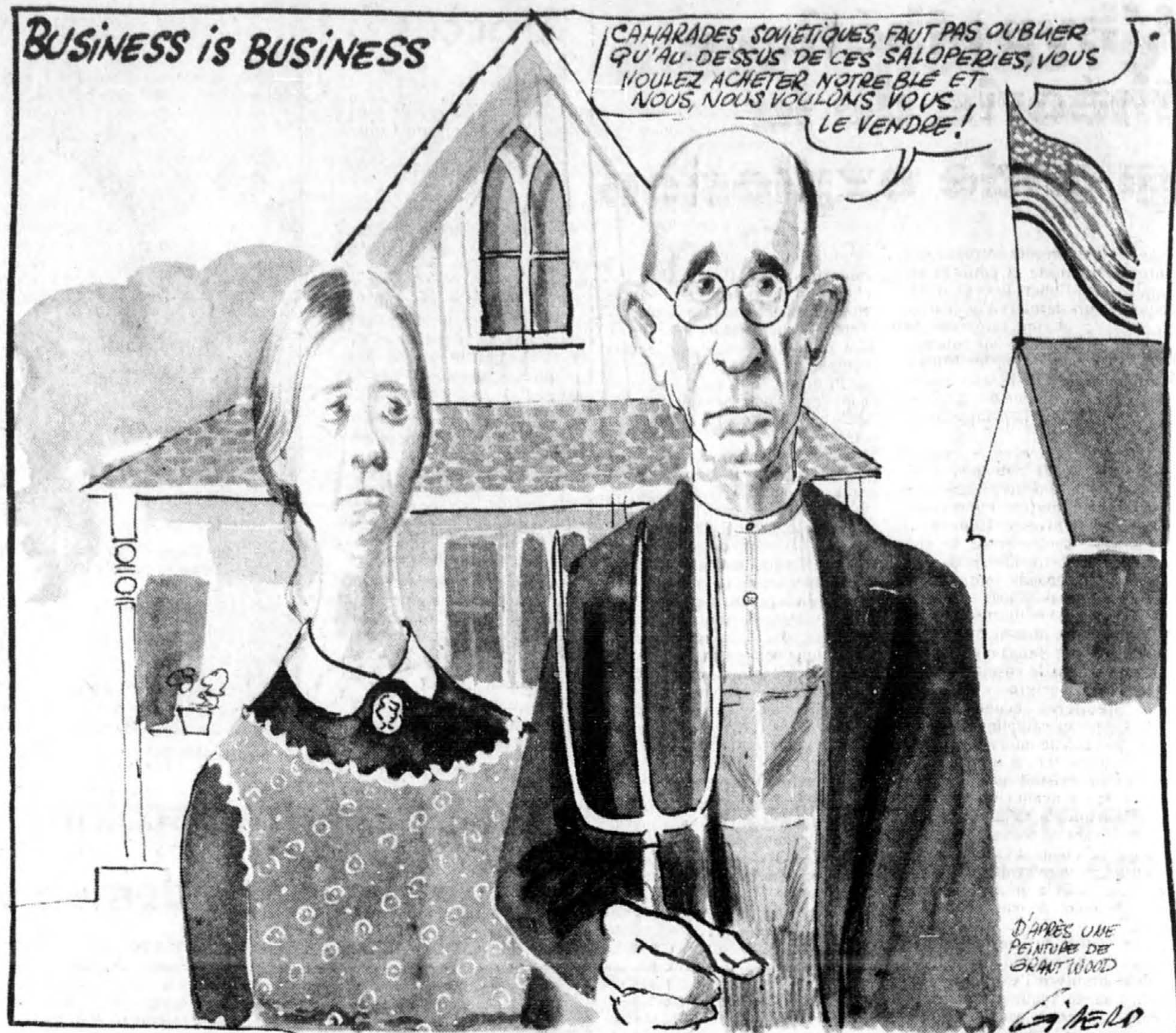
Parce qu'il met l'Union soviétique en marge de la communauté des nations, ce comportement interpelle tous les pays qui sont concernés par la sécurité de l'aviation civile. Aussi devrait-on s'attendre que sa faute soit l'objet de lourdes sanctions, du moins de la part des pays qui sont alliés face à elle.

Mais non. Guidés par des calculs politiques mal avisés, mais surtout par des intérêts économiques, beaucoup de pays se contentent de semoncer verbalement l'URSS, refusant de payer un prix un tant soit peu élevé pour faire respecter les grands idéaux humanitaires dont ils aiment se faire les héros.

Cette attitude mesquine et inconséquente, qui ne témoigne pas d'un courage digne de respect, n'est pas de nature à modifier la conduite de l'URSS. Celle-ci y voit plutôt la preuve d'un manque de résolution, ou d'un sérieux manque de cohésion dans le cas de l'Alliance atlantique.

Les pays qui recherchent la détente à tout prix avec un ennemi dont les fins expansionnistes justifient tous les moyens, encouragent de ce fait toutes les audaces qui accroissent dangereusement les tensions.

Les vingt dernières années foisonnent d'exemples qui prouvent que la détente pratiquée à sens unique, fût-elle motivée par la couardise ou la recherche d'intérêts nationaux mesquins, n'a pas peu contribué à accroître les risques de guerre.



LIBRE OPINION

Le projet de loi sur les coroners: une réforme timide et incomplète

M. Herbert Marx est député de D'Arcy-McGee et critique en matière de justice pour l'Opposition libérale à l'Assemblée nationale. Voici sa déclaration dont nous reproduisons de larges extraits.

Lorsque nous examinons les 202 articles qui contiennent le Projet de loi 36, comparativement aux 46 articles de la présente Loi sur les coroners ou aux 56 articles de la loi ontarienne sur les coroners, il nous apparaît clairement qu'il s'agit une fois de plus d'une réforme timide, parcellaire et incomplète qui malheureusement ne répond pas aux nombreuses critiques formulées à l'égard de l'institution du coroner depuis plusieurs années. Même si l'objectif du Projet de loi 36, qui est de redéfinir le rôle du coroner, est fort louable, il n'en demeure pas moins à notre avis que les mécanismes mis en place dans le Projet de loi pour l'atteindre sont fortement critiquables.

Dans les remarques qui suivent nous faisons des comparaisons avec la loi sur les coroners de l'Ontario parce que le coroner est une institution du common law et par ce que cette province voisine a procédé à une réforme de cette institution dernièrement.

La nomination des coroners

L'actuelle Loi sur les coroners ne prévoit aucun critère de sélection des coroners et le Gouvernement du Québec peut nommer n'importe qui comme coroner. De fait, on remarque parmi les coroners à temps partiel un chiropraticien, un pharmacien et un hôtelier.

Le Projet de loi 36 n'est pas clair à ce sujet. Contrairement à la plupart des lois des autres provinces qui prévoient la nomination d'un médecin comme coroner, le Projet de loi 36 indique simplement que les personnes appelées à devenir coroner sont sélectionnées confor-

mément aux règlements adoptés par le gouvernement (art. 6 et 154). Encore une fois, la sélection des coroners est laissée à l'entière discrétion du gouvernement et rien ne permet de s'assurer que les critères établis dans le futur règlement répondront aux nouvelles fonctions du coroner. (...)

L'organisation et la direction des coroners

Présentement les coroners québécois relèvent du «Service des coroners et des commissaires-enquêteurs sur les incendies» qui constitue une unité administrative de la Direction générale des affaires criminelles du ministère de la Justice. Dans les faits, l'action des coroners est guidée par un fonctionnaire préposé à l'application de la Loi sur les coroners.

En vertu du Projet de loi 36, les coroners relèveraient d'un coroner en chef assisté, le cas échéant, de deux coroners en chef adjoints choisis parmi les coroners permanents (il y en a actuellement cinq) et nommés par le gouvernement (art. 8). La loi ontarienne sur les coroners ne parle que d'un seul coroner en chef adjoint malgré un plus grand nombre de coroners.

Les pouvoirs du coroner en chef sont définis dans le Projet de loi 36 et ils consistent à coordonner, répartir et surveiller le travail des coroners qui doivent se soumettre à ses ordres et à ses directives (art. 23). Le coroner en chef peut de plus adopter des règlements ainsi que les directives nécessaires à l'application de la nouvelle loi (art. 32). Même si les règlements adoptés par le coroner en chef sont soumis à l'approbation du ministre de la Justice ou du gouvernement (art. 157), nous nous étonnons qu'un tel pouvoir d'initiative soit confié à un officier public. D'ail-

leurs nous ne retrouvons rien de semblable dans la loi ontarienne. Une fois de plus il s'agit d'un texte de loi qui échappe partiellement au contrôle de l'Assemblée nationale. Avec de tels projets de loi, ce ne sont plus les élus ni le gouvernement qui précisent le contenu des lois mais des fonctionnaires. (...)

La rémunération des coroners

Au chapitre de la rémunération, le Projet de loi 36 ne propose rien de nouveau. Le traitement, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du coroner en chef et des autres coroners permanents sont fixés par le gouvernement alors qu'un coroner à temps partiel continue à être rémunéré suivant un tarif adopté par règlement du gouvernement (art. 19 et 22). Il est à souhaiter, comme nous l'avons déjà réclamé dans notre étude de février 1983, que les honoraires payés aux coroners à temps partiel soient plus élevés et aucunement reliés à la nature des conclusions retenues par les coroners.

D'autre part, le fait que ce soit le gouvernement qui, à sa discrétion, fixe le salaire et les autres conditions de travail du coroner en chef et des coroners permanents n'est certes pas de nature à assurer l'indépendance de cet officier public.

Il aurait été à notre avis préférable de définir dans le projet de loi un mode de rémunération moins arbitraire et semblable par exemple à celui des juges. Enfin, le fait qu'un coroner qui, tout en restant coroner, cesse d'occuper les fonctions de coroner en chef ou de coroner en chef adjoint après l'avoir fait pendant au moins deux ans puisse continuer à recevoir la même rémunération (art. 21) nous apparaît plutôt généreux compte tenu de cette période de temps ainsi que des restrictions budgétaires actuelles. D'ailleurs, nous ne retrouvons rien de tel dans la loi on-

tarienne si nous continuons notre comparaison avec cette province.

Les fonctions du coroner

La principale modification apportée au rôle du coroner concerne le fait — si le Projet de loi 36 est adopté — qu'il ne pourra plus se prononcer sur la responsabilité civile ou criminelle d'une personne. Fondamentalement, son rôle devra se limiter à rechercher au moyen d'une investigation et, le cas échéant, d'une enquête, l'identité de la personne décédée dans des circonstances obscures ou violentes ou encore dans certains lieux (i.e. établissement de détention ou poste de police), la date et le lieu du décès, les causes médicales du décès et les circonstances du décès. Le Gouvernement du Québec donne ainsi suite à une demande souvent formulée par des organismes soucieux de la protection des droits de la personne. C'est d'ailleurs ce que l'on retrouve dans les autres provinces canadiennes et dans beaucoup d'États américains. (...)

Conclusion

Bien que le Projet de loi 36 veuille limiter le rôle du coroner à la recherche des causes et des circonstances des décès survenus dans des circonstances douteuses, il continue plus que jamais à faire partie de l'appareil judiciaire pénal alors que l'enquête continuera, par exemple, à constituer une sorte de procès pour le «témoin important» avec la différence qu'il pourra peut-être assigner des témoins et les interroger. Enfin, rien ne garantit dans le Projet de loi 36 la protection de la vie privée d'une personne ou de sa réputation, le respect de la présomption d'innocence ou encore le droit de ne pas s'incriminer. La plupart des problèmes de fond ne sont donc pas résolus par ce Projet de loi. (...)

Herbert MARX

DOCUMENT

Les programmes d'emplois de l'État

La Chambre de commerce du Québec, par son vice-président, M. Jean-Paul Létourneau, exprime des doutes sur l'efficacité des programmes d'emplois dans une déclaration dont voici de larges extraits:

On peut concevoir le rôle de l'État dans la conjoncture actuelle de deux manières. La première approche consiste à réaliser que le rôle utile de l'État se limite essentiellement à créer des conditions générales favorables à l'entreprise, à l'investissement et à l'emploi.

Quand, pour des raisons conjoncturelles exceptionnelles, l'État intervient pour relancer l'emploi, cette approche veut que ce soit par des programmes de dépenses en capital (construction de route, travaux publics, etc.), qui ont au moins l'avantage de mettre en place des équipements durables; ou encore par des dégrèvements fiscaux qui permettent aux entreprises d'investir elles-mêmes pour relancer l'économie.

La deuxième approche est cel-

le de l'interventionnisme, qui prétend que l'État est responsable et capable de créer efficacement des emplois. Cette approche résiste mal au test de la réalité, et nous sommes heureux de voir le ministre fédéral des Finances remettre en cause l'efficacité des programmes gouvernementaux de création d'emplois. M. Marc Lalonde a reconnu que le financement des programmes gouvernementaux de création d'emplois risque de détruire des emplois dans le secteur privé.

En effet, le financement des programmes gouvernementaux de création d'emplois détruit au moins une partie de ce que prétendent faire ces mêmes programmes. Si les programmes gouvernementaux de création d'emplois (comme, par exemple, ceux du dernier budget fédéral qui y consacrait directement quelque \$1,5 milliard) sont bien visibles, leurs coûts le sont beaucoup moins, en partie parce qu'ils sont répartis parmi un grand nombre de contribuables. Peu en profitent, mais tous payent.

Récemment, la presse a fait état d'une étude interne du ministère québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu qui, cette fois, mettait en cause l'efficacité des programmes provinciaux de création d'emplois. Ces remises en question sont de plus en plus courantes parmi les économistes. Le professeur Bernard Fortin, de l'Université Laval, déclarait récemment que ces programmes créent surtout des emplois de fonctionnaires puisqu'ils sont financés par des impôts qui réduisent d'autre part la croissance économique.

Les dépenses que l'État consacre à ces programmes sont financées soit par l'impôt, soit par l'emprunt, soit par l'inflation. D'une manière ou d'une autre, tôt ou tard, ils sont donc financés par des prélèvements sur l'économie privée. On peut illustrer les effets de ces prélèvements sur l'emploi au moyen d'un calcul simple.

Quand l'État prélève \$100 000

000 en impôts, les individus et les entreprises auront \$100 000 000 de moins à dépenser en biens et services. Comme, sur chaque dollar de production nationale au Québec, \$0,64 vont à la rémunération des salariés ou des propriétaires d'entreprises individuelles, on peut supposer que ce prélèvement retirera \$64 000 000 de la rémunération de l'emploi. Ce montant correspond à la rémunération de 3 400 emplois moyens dans l'économie québécoise.

On peut donc supposer que le financement d'un programme gouvernemental de création d'emplois de \$100 000 000 détruira directement 3 400 emplois permanents parmi les salariés et les propriétaires d'entreprises individuelles. Ce qui représente un aspect du coût moins visible de ce genre de programme. Si les programmes de création d'emplois réussissent à créer quelques emplois visibles, il faut en déduire les emplois qu'ils détruisent dans le secteur privé d'autre part.

TRIBUNE LIBRE

L'hypothétique théorie de la grande explosion

Lors d'une récente entrevue que notre compatriote et éminent astrophysicien Hubert Reeves accorda ces jours derniers à un journaliste de la chaîne télévisée de Radio-Canada, nous en sommes restés sur notre faim des brillantes explications qu'il nous a données sur la formation des galaxies et l'émergence de la planète Terre du chaos primitif.

A la fin de l'entrevue, le reporter de Radio-Canada demanda à M. Reeves si l'on pouvait assigner une date approximative concernant l'âge de l'Univers. Reprenant l'hypothèse controversée de certains grands astrophysiciens, notre scientifique répondit tout d'abord que l'Univers avait pris naissance il y a environ 15 milliards d'années à la suite d'une immense explosion initiale (le Big Bang) d'où tout ce qui existe dans le cosmos aujourd'hui aurait originaire durant les trois premières secondes de ce cataclysme apocalyptique.

Le journaliste-intervieweur demanda alors fort à propos à M. Reeves s'il existait quelque chose dans l'espace avant cette fameuse explosion initiale. Celui-ci répondit que le savant ne pouvait aller plus loin que cela dans ses spéculations, et que le reste relevait de la métaphysique ou de la théologie, dépendant du point de vue où l'on se place.

La question du journaliste était toutefois fort pertinente si l'on veut poursuivre l'explication du monde sur un mode logique et rationnel. En effet, pour qu'il y eût une explosion initiale à tout ce qui existe aujourd'hui, il fallait que quelque chose existât déjà d'abord et fût susceptible d'exploser. Pour reprendre un postulat indéniable énoncé par le grand philosophe grec Platon, nous devons admettre aussi que «De rien, rien ne peut être tiré». Si l'on veut parler de commencement de l'Univers, fort bien. Mais il aurait fallu poursuivre le raisonnement en reconnaissant au moins qu'il y a deux grandes théories, sinon aussi valables, tout au moins aussi rationnelles l'une que l'autre pour expliquer l'Univers.

D'abord la thèse soutenue par les grands philosophes grecs Aristote et Platon, selon qui tout (matière et énergie) aurait existé de toute éternité et que le cosmos, aussi bien que les êtres, évoluerait et se transformerait éternellement dans un cercle fermé selon les lois de la physique et de la chimie, dont la plupart sont encore à découvrir de nos jours; raisonnablement conforme en tous points à l'axiome philosophique des penseurs de l'Antiquité et des scientifiques contemporains, à savoir que dans l'Univers «rien ne se perd, et rien ne se crée».

L'autre thèse, tout aussi valable et davantage susceptible d'expliquer l'apparente absurdité du monde, est la thèse «créationniste» d'inspiration judéo-chrétienne si l'on veut, mais bien supérieure aux spéculations rationnelles de nos scientifiques agnostiques. Aussi, c'est encore le Père Teilhard de

Chardin qui jusqu'à ce jour a le mieux expliqué l'émergence des choses du chaos primitif et l'apparition du phénomène sur la planète Terre. Seule la foi en un Être infini et tout-puissant peut rendre compte de l'apparente absurdité de l'Univers, sans quoi il ne reste que le néant noir, béant et inintelligible pour expliquer la finitude des êtres.

Aussi, à mon avis, nos astrophysiciens perdent un temps considérable et inutile à vouloir apposer une date sur l'oeuvre du Créateur. A ce propos, le Britannique Martin J. Rees, astrophysicien de renommée internationale et professeur à l'Université de Cambridge, conclut de la façon suivante une étude sur la théorie du Big Bang: «Certes, dit-il, le rayonnement thermique de fond dans le cosmos pourrait jusqu'à un certain point constituer un argument en faveur de la théorie de l'explosion initiale de l'Univers (l'hypothèse dite Big Bang), mais continue l'auteur, que peut vraiment signifier ici le mot «initiale»? Notre monde se dilate et se contracte périodiquement et d'une façon continue dans un cercle infernal et désordonné de réactions physico-chimiques impossibles à prévoir dont l'ensemble des lois n'est pas prêt d'être élucidé même par les astrophysiciens de l'avenir.

Or, puisque ce processus cosmique se répète constamment d'une façon continue, qui nous dit que cette explosion initiale n'a pas été précédée d'une autre explosion initiale, et ceci, ad infinitum, et dans ce contexte que peut signifier le mot «initiale» comme se le demande le savant britannique?

Comme de toutes les spéculations philosophiques des scientifiques contemporains aucune à date n'a su répondre à l'inquiétude métaphysique des penseurs d'aujourd'hui, il ne reste plus qu'à s'en remettre à une conception du monde tout aussi rationnelle et bien plus intelligible, et à s'en rapporter à un plus grand que soi qui, à coup sûr, a prévu la finitude de toutes choses, incluant le destin de l'homme sur terre. D'ailleurs, même les savants agnostiques les plus éminents tels Jean Rostand, Jacques Monod, etc., reconnaissent que dans leurs recherches scientifiques tout se passe (ou semble se passer, disent-ils) comme s'il y avait un dessein, une finalité aux processus physico-chimiques ou biologiques qu'ils étudient sans cesse. De là à admettre qu'il y ait un Créateur tout-puissant ayant présidé à l'origine du cosmos et le soutenant sans cesse, le pas devrait être pourtant relativement facile à franchir.

Comme le concluait Gonzague Truc, doyen de la Faculté philosophique de Strasbourg dans son ouvrage sur les différents systèmes philosophiques imaginés au cours de l'Histoire, nous devrions tout aussi facilement reconnaître, sans réticence, que «l'explication du monde sans la Foi est une absurdité inexplicable».

Florian HOULE
Montréal

L'accès à l'habitation

Monsieur Guy Tardif
Ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur
Gouvernement du Québec

L'application, aux coopératives, du programme d'habitation intégré du gouvernement du Québec, fait plus que doubler les loyers actuellement obtenus dans le quartier Pointe-St-Charles à Montréal.

C'est ce qui ressort de l'étude par le Groupe de ressources techniques du quartier.

Mais quelle ne fut pas ma stupeur en lisant le compte rendu dans le journal LA PRESSE du 31 août 83, à propos de ce programme québécois.

En effet, un responsable de la Société d'habitation du Québec, M. René Bergeron, déclare: «Nous nous dirigeons vers une certaine sélectivité en terme de logement.»

C'est un aveu de taille.

Qu'est-ce que cette sélectivité dont parle M. Bergeron si ce n'est carrément une politique discriminatoire? Qui donc écartera de cette sélectivité si ce n'est les ménages à faible revenu? Car c'est exactement la clientèle que rejoignent actuellement les coopératives d'habitation du Québec. Selon deux sondages récents, la moyenne des revenus familiaux des membres

de coopératives d'habitation se situe entre \$8,000 et \$20,000 par année.

Ainsi, avec l'application de ce programme intégré, ce sont des dizaines de milliers de petits travailleurs, locataires, dont les conditions de logement sont le plus souvent lamentables qui se verront fermer les seules portes encore ouvertes d'accéder à un logement convenable en coopérative, parce qu'ils ne seront pas capables de payer le loyer demandé. Les politiques sélectives ne mènent qu'à des ghettos, ghettos de riches et ghettos de pauvres, et c'est justement ce que les coopératives ont réussi à éviter en favorisant le mélange de différentes couches sociales.

Nous ne pouvons pas accepter qu'une politique d'habitation soit discriminatoire et dans ses intentions et dans ses résultats.

Nous demandons donc que les gens de votre ministère entreprennent un vrai dialogue avec les principaux intéressés du mouvement des coopératives d'habitation afin d'en arriver à des politiques de justice sociale.

Marcel SEVIGNY, président
Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal

Le Boeing 747 et le Liban

L'affaire du Boeing 747 coréen est une autre preuve, s'il en fallait encore, de la brutalité et du peu de respect du régime soviétique pour la vie humaine. Il est cependant dangereux de s'imaginer que le danger vient de l'URSS seulement. En effet, l'hégémonie et l'expansionnisme soviétiques se reflètent surtout dans les actions de ses satellites.

Regardons plus particulièrement la stratégie des Soviétiques au Moyen-Orient. Après avoir perdu leur position en Egypte puis les espoirs qu'ils avaient fondés sur la révolution iranienne, il ne leur reste plus que la carte syrienne.

Profitant de la stratégie expansionniste soviétique, le président Assad de Syrie espère réaliser son rêve de toujours: annexer le Liban en entier ou en partie (la Syrie n'a jamais reconnu l'indépendance du Liban, ayant toujours refusé d'y ouvrir une ambassade).

La réalisation de ce plan aurait plusieurs conséquences néfastes pour le monde libre. Une des deux seules démocraties de la région

aura disparu, la présence chrétienne au Moyen-Orient tout entier sera anéantie et surtout l'Union soviétique se sera assurée une position stratégique pour couvrir avec ses radars et ses équipements électroniques la Méditerranée orientale d'une part et tout le golfe Arabique d'autre part, à partir des hauteurs du mont Liban.

C'est pour empêcher la réalisation de tous ces maux que le monde libre tout entier, et le Canada en particulier, doivent aider le gouvernement libanais à restaurer son indépendance et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, car la lutte qu'il mène, il la mène contre ces mêmes gens qui ont abattu le Boeing 747 de la Korean Air Lines.

C'est dans cette optique qu'il faut voir le sacrifice des soldats américains et français morts en héros au Liban au côté des 100 000 Libanais qui les ont précédés dans une lutte qui est celle du monde libre tout entier.

Joseph GHALBOUNI
Montréal

Les libertés syndicales

Monsieur le consul de Pologne,

En nous rappelant les événements qui se sont déroulés en Pologne depuis l'état d'exception décrété le 13 décembre 1981, le mouvement syndical du Québec ne peut que manifester encore une fois son inquiétude en constatant que les libertés syndicales ne sont pas encore pleinement respectées dans votre pays, et que les libertés fondamentales de la personne y sont encore battues en brèche et bafouées.

Bien que les mesures de l'état de siège aient été levées, la promulgation de la nouvelle loi sur les syndicats et les récentes mesures d'exception adoptées sur division par la Diète, maintiennent encore de trop nombreuses restrictions aux libertés individuelles et collectives que même les conditions actuelles en Pologne ne peuvent justifier dans la perspective d'un réel effort de renouveau national. De même, un nécessaire élargissement des mesures d'amnistie en vigueur depuis peu s'impose, pour les mêmes considérations, et doit s'étendre à tous ceux qui sont détenus, ou menacés de l'être, pour faits d'activités syndicales ou simple délit d'opinion.

Nous appuyons ainsi les principales recommandations émises

par le Bureau International du Travail (BIT, GB 222/9/16, 222e session, Genève, le 14 mars 1983) et plus particulièrement celles touchant les libertés syndicales en Pologne et l'exercice de celles-ci.

Nous réitérons enfin notre préoccupation commune de voir respecter les accords négociés à Gdansk, entre votre Gouvernement et Solidarité, en août 1980.

De nouveau, nous désirons exprimer notre soutien et notre solidarité au peuple polonais et au mouvement syndical libre en Pologne, dont Solidarnosc s'est fait le défenseur.

Nous espérons que votre gouvernement répondra le plus tôt possible, par des gestes concrets, à ces demandes que nous partageons avec nos confrères polonais, notamment en retournant à un processus normal de négociations.

Le Conseil d'Action Solidarnosc (FTQ-CSN-CEQ),
Fernand DAOUST
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
Sylvio GAGNON
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Egides MALTAIS
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)



Lysiane Gagnon

Un point, une route, une université

Il fut un temps où les députés, quand ils voulaient combler leurs comtés aux frais de la princesse, faisaient construire des ponts et des routes. Avec la Révolution tranquille, le système s'est raffiné: à l'asphalte succèdent les polyvalentes, chaque hameau voulant la sienne. Ensuite, ce furent les cégeps. (C'est pour cela qu'il y a aujourd'hui quatre cégeps dans le bas du fleuve, à quelques kilomètres l'un de l'autre, pour une population en décroissance).

Aujourd'hui, on joue dans les grandes ligues. Que donner à son comté?... Une université!

C'est ainsi que M. Bernard Landry, ministre du Commerce extérieur, mais parlant en tant que député du comté de Laval-des-Rapides, a demandé et obtenu une université pour son comté. Il l'annonçait d'ailleurs lui-même par voie de communiqué, prenant de court le ministère de l'Éducation normalement responsable de la coordination des universités.

Il ne s'agit pas exactement d'une université au sens juridique du terme. Mais ce sera tout comme, dans la mesure où cet établissement, affilié à l'Université du Québec, fera de la recherche et de l'enseignement, et ce dans des domaines où les universités existantes — et notamment l'Université de Montréal et ses institutions affiliées — sont déjà présentes, et avec de l'expérience et de l'expertise. Selon le ministre lui-même, il s'agirait d'un «important (sic) campus des sciences de la santé, d'un vaste (resic) programme des sciences et de la technologie, et d'un programme de sciences économiques et administratives orienté vers le développement régional, tant industriel qu'agricole».

Rien de moins! Et cela, dans une ville qui est à dix minutes en auto de Montréal, où se trouvent quatre universités déjà implantées dans les mêmes domaines et dans des domaines connexes, qui ont la tradition et l'infrastructure nécessaires à l'ouverture de nouveaux champs d'étude, et qui ont toutes été forcées de réduire leurs budgets en vertu de la politique d'austérité gouvernementale! Et cela, dans une province qui compte déjà, avec tous ces campus régionaux dont on a saupoudré le Québec, plus d'universités par tête d'habitant que les pays les plus développés de la planète!

Au gouvernement, on aime bien se référer à l'exemple californien pour vanter les mérites de la décentralisation: on oublie deux ou trois petits détails. Primo, une très large partie des «undergraduates», qui forment le gros de la clientèle universitaire, se trouveraient, au Québec, dans les cégeps. Secundo, la Californie compte autant d'habitants que le Canada tout entier. Tertio, la Californie est le principal centre de la recherche de pointe aux États-Unis, l'un des principaux dans le monde entier, l'endroit où sont concentrées non seulement quelques-unes des meilleures universités du monde mais également, dans la fameuse «Silicon Valley», les plus grands cerveaux de la micro-informatique. Comparer le Québec et la Californie c'est se placer dans le rôle de la grenouille, dans la fable bien connue de ce bon Monsieur De La Fontaine.

Le ministre Landry est cependant parfaitement sûr de lui: «La charte de l'Université du Québec, nous disait-il au téléphone, dit que le réseau doit répondre aux demandes du milieu. Je me suis fait le porte-parole d'un milieu qui demande une université depuis des années et qui a une population plus jeune et plus scolarisée que Montréal. Laval est la deuxième ville du Québec, et il y existe déjà l'Institut Armand-Frappier et une Cité de la Santé.»

Quoi donc? Cette population «jeune et scolarisée» serait-elle incapable de traverser un pont pour se rendre à ses cours? Que dire alors des gens de Pointe-Claire ou de Pointe-aux-Trembles, qui ont une plus longue route à faire pour se rendre à l'Université de Montréal, à l'UQAM, à McGill ou à Concordia? Les chercheurs de l'Institut Armand-Frappier ont-ils absolument besoin de travailler à deux minutes à pied des chercheurs d'un établissement universitaire pour communiquer à d'autres le résultat de leurs recherches?

Qu'est-ce que cette nouvelle théorie sur la nécessité d'avoir une université dans son quartier, comme si les universités c'étaient des écoles primaires, des dépanneurs ou bien des bureaux de poste?

Les gens qui prennent les universités au sérieux disent exactement le contraire: non seulement faut-il concentrer les ressources intellectuelles, à plus forte raison quand on est un petit État, parce que c'est par la concentration qu'on produit des recherches avancées et un enseignement dynamique, mais en plus, il n'y a pas un parent cultivé, il n'y a pas un professeur sérieux, qui conseillerait à un diplômé du premier cycle de faire son doctorat dans sa ville natale, même s'il y a, à proximité de la maison paternelle, une très bonne université. La raison: en changeant de milieu, on change de professeurs, on découvre de nouvelles théories, de nouvelles optiques, on apprend deux fois plus en d'autres mots que si on était toujours resté au même endroit. (C'est d'ailleurs ce qu'a fait le ministre Landry lui-même, avant qu'il ne s'engue dans la politiciaille).

Il fallait évidemment au ministre une quelconque caution de niveau universitaire. C'est le «réseau» de l'Université du Québec qui lui a fourni, ce qui n'a rien d'étonnant puisque ce fameux «réseau» n'est rien d'autre qu'un bureau sis dans la capitale où il ne se fait ni de recherche ni d'enseignement mais seulement de la bureaucratie. Outrepasant les mécanismes de concertation qui doivent normalement précéder tout projet d'expansion universitaire, balayant même le point de vue de sa propre constituante de Montréal, l'Université du Québec allait, tel un épicier diligent qui «fait la livraison», répondre illico à la «commande» du ministre Landry.

Comble de ridicule, le «réseau» a ouvert un bureau à Laval... et l'UQAM aussi, les deux fonctionnant isolément! On a envie de suggérer à ces institutions d'assoir leur propre crédibilité, qui n'est pas si élevée, avant de se lancer dans des politiques expansionnistes. Et l'on souscrit à l'indignation de l'Université de Montréal et de ses grandes écoles, qui signalent à bon droit que ce nouvel établissement viendrait doubler des ressources existantes sans que ni la clientèle ni le marché du travail ne le justifie, et compromettre le développement d'institutions dont la qualité est éprouvée.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

DÉCOUVREZ LES ÉPARGNES CHEZ

DE RENOMMÉE

MONDIALE

Caplan-Duval

Personne dans l'est du Canada ne vend plus de ces articles que Caplan-Duval parce que personne ne vend moins cher.

Nos magasins seront fermés vendredi soir le 16 septembre et samedi le 17 septembre. Ne manquez pas de profiter de nos épargnes spéciales au cours de cette semaine.

VAISSELLE À PRIX D'AUBAINE

DE MARQUES RENOMMÉES TELLES QUE:

- AYNLEY
- COALPORT
- MINTON
- PARAGON
- ROYAL
- ALBERT
- ROYAL CROWN
- ROYAL DOULTON
- WEDGWOOD
- SPODE
- HUTSCHEN
- REUTHER
- VILLEROY ET BOCH
- HANÉS

ÉCONOMISEZ

40 à 60%

DENBY



Économisez

60%

Cognac
Verona
Serenade

CRISTAL

DES MARQUES RENOMMÉES

- ATLANTIS
- BACCARAT
- KAUM
- DASTA BODA
- MOSER
- ORREFORS
- ROSENTHAL
- WATERFORD
- ROYAL
- DOULTON
- WALDONIA
- ZWIESEL

ÉCONOMISEZ

30 à 50%



Mpser

Économisez 50%

LE COULOIR DE LA COUTELLERIE



Le plus vaste choix à Montréal. Des centaines de modèles créés par des fabricants de réputation internationale.

ÉCONOMISEZ

30 à 50%

WMF Couverts 5 pièces

	Prix cour.	Solde
Amsterdam	24,95\$	12 ⁵⁰
Suffolk	34,95\$	17 ⁵⁰

Caplan-Duval

6700, ch. de la Côte-des-Neiges
(Plaza Côte-des-Neiges)
735-3633

Sans frais 1-800-361-6482

5800, boul. Cavendish
(Mail Cavendish)
489-5761

LA COURSE AU LEADERSHIP



LE CHOIX DES DÉLÉGUÉS

La domination de Bourassa se poursuit

■ Comme cela s'est produit depuis le 1er septembre, Robert Bourassa a continué de dominer, hier soir, dans les assemblées libérales où étaient choisis les délégués en vue du congrès à la direction du Parti libéral du Québec, en octobre à Québec.

MAURICE GIRARD
de la Presse canadienne

Les premiers résultats partiels dans sept des 19 circonscriptions où se tenaient des élections de délégués donnaient à l'ex-premier ministre 96 des 99 militants choisis dans Abitibi-Est, Chomedey, Jeanne-Mance, Matapédia, Sainte-Marie, Viau et Viger.

Dans Chomedey, les membres du PLQ ont suivi les conseils du député Lise Bacon et du président de comté Pierre Journet et ils ont élu dans sa totalité la liste des 24 délégués pro-Bourassa.

Le même phénomène s'est produit dans Jeanne-Mance où le député Michel Bissonnet et le président Michael G. Salerno, acquis à la candidature de l'ancien premier ministre, ont réussi à faire un score parfait pour M. Bourassa qui a obtenu ainsi 24 délégués de cette partie de l'est de Montréal.

Fort d'une avance de plus de 900 points sur ses adversaires, l'équipe de Robert Bourassa comptait bien ajouter quelques centaines de délégués au millier déjà acquis à l'ancien premier ministre en obtenant une majorité des 456 délégués élus hier.

Appuis

Dans les 19 circonscriptions où se tenaient des votes, cinq députés les représentant et deux fois plus de présidents de comtés s'étaient déjà rangés du côté de l'ancien premier ministre.

D'ailleurs, M. Bourassa peut compter jusqu'à présent sur

quelque 80 p. cent des 1 489 délégués choisis dans 65 circonscriptions.

La répartition des délégués effectuée par de la Presse canadienne donne 1 222 voix à M. Robert Bourassa, 162 à Pierre Paradis et 123 à M. Daniel Johnson.

Ces chiffres représentent une compilation des données recueillies jusqu'à présent auprès des organisations des trois candidats et, dans la plupart des cas, ces évaluations ont pu être confirmées de source indépendante.

L'évaluation de la PC des appuis à M. Bourassa correspond à quelques dizaines de voix près aux approximations des équipes montréalaises des aspirants Johnson et Paradis.

Dans les deux cas, on accorde à l'ancien premier ministre plus de 958 délégués chez M. Paradis et même 1 036 chez M. Johnson.

Conflit

Par contre, chaque équipe place son candidat au deuxième rang. Chez Pierre Paradis, on se donne 277 délégués et on en accorde 123 à M. Johnson tandis que chez Daniel Johnson, on prétend avoir en main 185 délégués contre 163 pour M. Paradis.

Comme on s'y attendait, les élections tenues depuis le début de la semaine ont pris une tournure un peu différente, les candidats Paradis et Johnson devant recueillir plus de voix dans certains comtés.

De fait, M. Paradis avait récolté dimanche quelque 74 délégués, soit presque autant qu'il en avait amassé jusqu'à présent dans les 47 premières investitures tandis que M. Johnson se contentait d'une vingtaine, selon sa permanence montréalaise.

L'organisation Paradis loge deux nouvelles plaintes dans Saint-Jean

■ QUÉBEC—L'organisation du candidat Pierre Paradis a logé hier une nouvelle plainte contre l'élection de deux délégués favorables au candidat Bourassa dans le comté de Saint-Jean. En effet, l'organisation a contesté à la suite d'une situation d'égalité de voix la validation de deux bulletins de vote qui auraient dû être rejetés.

CLAUDE-V. MARSOLAI

Selon Mme Lise Thibault, au moment où on procéda au recomptage des voix à la suite de l'égalité des votes, on trouva tout à coup un bulletin dont l'origine

parut douteuse puisqu'il ne correspondait pas au nombre des votants. Un deuxième bulletin a été validé alors qu'il avait été raturé à plusieurs reprises.

L'organisation Paradis soutient que ces deux bulletins auraient dû nécessairement être rejetés ce qui aurait produit une égalité des voix dans le cas de deux délégués. Or, normalement lorsqu'une telle situation se présente l'on procède à une nouvelle élection. L'un des conseillers juridiques du camp Bourassa, Me Richard Mongeau, estime lui aussi que les bulletins auraient dû être annulés dans ce cas précis.

Ce n'est pas la première plainte logée par le clan Paradis

puisque la semaine dernière l'organisation a contesté l'élection de deux délégués favorables à M. Bourassa dans le comté de Lafontaine sous le prétexte qu'ils étaient inéligibles, n'ayant pas renouvelé leur carte de membre 90 jours avant l'assemblée.

Dans ce dernier cas, le président des élections, Me Robert DeBlois, a ouvert une enquête pour déterminer l'exactitude de l'affaire. Si l'accusation est prouvée, les deux personnes perdront leur droit de délégué au congrès du 15 octobre.

Quant à la contestation logée par l'organisation Johnson du comté de Saint-Jacques contre le

député Serge Champagne et Me Frank Shookey qui ont été élus délégués pro-Bourassa même s'ils ne résident pas dans le comté, il semble qu'elle n'ira pas très loin.

A la permanence du candidat Johnson, on admet que les deux délégués ont été élus dans les formes puisque les règlements du Parti libéral permettent à une association locale d'admettre jusqu'à 5 p. cent de ses membres à l'extérieur du comté. Dans ce cas, ces militants de l'extérieur n'ont pas le droit d'être mis en nomination une seconde fois dans une autre circonscription qui pourrait être celle de leur résidence.

Ryan accuse Zoël Saindon de vouloir « paqueter » Argenteuil

■ LACHUTE—L'ancien chef libéral Claude Ryan et les membres de l'exécutif de l'Association libérale d'Argenteuil sont officiellement neutres dans le choix des délégués de leur comté au congrès de leadership du mois prochain.

PIERRE VENNET

M. Ryan et son exécutif laissent donc les membres choisir qui ils voudront, ce soir, lors du choix des délégués d'Argenteuil à Lachute, n'appuyant ni Daniel Johnson, ni personne d'autre.

Mais l'ancien leader du parti est néanmoins en lutte ouverte avec le maire de Lachute, Zoël Saindon, son prédécesseur à l'Assemblée nationale et supporteur avoué de M. Robert Bourassa. Dans une déclaration écrite, M. Ryan accuse le maire Saindon d'essayer de « paqueter » l'assemblée de ce soir en multipliant présentement les contacts et les appels téléphoniques auprès des

militant et sympathisants libéraux et ce, précise M. Ryan, malgré le fait que M. Saindon et ses amis « n'ont rien fait depuis deux ans pour favoriser le travail de l'association libérale ».

Une porte de sortie

Ceci dit, bien que neutre à l'assemblée de ce soir, M. Ryan prendra peut-être publiquement parti à la veille du congrès, vraisemblablement pour M. Johnson. Dans la déclaration écrite qu'il a signé conjointement avec l'exécutif de son association, il se laisse en fait la porte de sortie suivante: « Chacun d'entre nous peut avoir ses préférences légitimes et se préserver de les faire connaître en son nom propre en temps utile ».

Le 20 août dernier, lors d'une assemblée de militants de son comté, M. Ryan avait déclaré à LA PRESSE que de tous les députés libéraux qui l'ont entouré lors des derniers mois difficiles de son leadership, « c'est Daniel Johnson qui fut le gars le plus honnête avec moi, comme son père l'avait été avec Duplessis. À l'époque, je haïssais son père pour cela. Maintenant, je comprends mieux le sens que les Johnson, père et fils, ont toujours donné à la loyauté ».

Façon non équivoque, pour M. Ryan, « officiellement » neutre, de rendre hommage à M. Johnson!

Par ailleurs, M. Ryan n'entend pas répliquer à l'ancien ministre Lise Bacon et à certains députés pro-Bourassistes comme Fabien Bélanger de Mégantic-Compton, qui ont déclaré publiquement que

si Robert Bourassa est élu, Claude Ryan n'a plus sa place au sein de la députation libérale et devrait démissionner de son siège. Tout ce que M. Ryan consent à dire, c'est qu'il prendra une décision sur son avenir politique lorsqu'il jugera le temps opportun.

« Conflit ouvert »

À Lachute, les démentis entre le député Ryan et le maire et ex-député Saindon font les frais de bien des conversations. La radio locale en a abondamment parlé pendant que l'hebdomadaire « L'Argenteuil » titre que la guerre larvée entre Claude Ryan et Zoël Saindon dégénère en conflit ouvert.

Le maire Saindon reproche à son successeur d'être trop intellectuel pour son comté. M. Ryan rétorque que lui et M. Saindon ont des conceptions différentes de la politique.

M. Saindon ne chache pas que si M. Ryan veut rester à son poste, il fera tout pour le faire battre. Quant à M. Ryan, il attribue sa rivalité avec M. Saindon à trois raisons principales: l'opposition de M. Saindon à la position constitutionnelle qu'il avait adoptée lorsqu'il dirigeait encore le parti; des divergences sur le dossier Mirabel, le maire Saindon ayant voulu exproprier une partie de la municipalité de Mirabel d'une façon que M. Ryan considère « sournoise »; et enfin les relations avec le Parti libéral fédéral. M. Ryan, selon l'hebdomadaire local, accusant son prédécesseur de « coucher avec Ottawa ».



photothèque LA PRESSE
Claude Ryan

SOLDE ANNIVERSAIRE

PNEUS RADIAUX EN SOLDE

LE SOLDE PREND FIN LE 17 SEPTEMBRE

PNEUS RADIAUX ÉCONOMIQUES

Trax 12³⁰
Flancs blancs P175/80R13 **62⁹⁵**
Radiaux CDL
Flancs noirs P215/75R15 **59⁹⁵**

RADIAUX TOUTES SAISONS

721⁸⁰ Metrix Toutes Saisons
Flancs blancs P185/80R13 **74⁹⁵**
721 Metrix Toutes Saisons
Flancs blancs P205/75R15 **89⁹⁵**

RADIAUX CEINTURÉS D'ACIER

721 Metrix Toutes Saisons
Lettres blanches P195/70R14 **91⁹⁵**
Radial ceinturé d'acier 721
Flancs blancs P205/75R14 **83⁹⁵**

COUPON 1
Économies sur pneus radiaux pour camionnettes!
Ce coupon vous donne droit à une remise de 10\$ par pneu. Achat minimum de 2 pneus pour Steeltex RTH et ASR LT235-85R16 10 plis. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

avec coupon
\$10
DI RABAIS

Coupon valable seulement lorsque présenté à un magasin Firestone, à un concessionnaire Firestone ou à un marchand Firestone participant au Canada.

SERVICES EN SOLDE

COUPON 2

Réglage du train avant

Régler l'ouverture et du pincement du train avant, centrage du volant. La plupart des voitures. Plus une garantie de 120 jours ou 6400 km. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

13⁹⁵
avec coupon

COUPON 4

Huile, graissage et filtre

Jusqu'à 5 litres d'huile; nouveau filtre à huile; graissage du véhicule. La plupart des voitures et camionnettes. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

12⁹⁵
avec coupon

COUPON 6

Vidange et remplissage du système de refroidissement

Vérification sous pression du système complet, vérification des boyaux, des courroies et du bouchon du radiateur. Compris jusqu'à 8 litres d'antigel. La plupart des voitures. Garantie de 120 jours ou 6400 km. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

36⁹⁵
avec coupon

COUPON 3

Mise au point électronique

Nouvelles bougies, vérification en 20 points; contacts et condensateur, supp. de 7,95\$. La plupart des véhicules. Garantie de 120 jours ou 6400 km. *Supp. de 15\$ pour fourgonnettes. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

4 cyl. avec coupon **44⁹⁵** 6 cyl. avec coupon **49⁹⁵** V-6 et 8 cyl. avec coupon **54⁹⁵**

COUPON 5

Entretien des freins à disque du train avant.

Nouvelles plaquettes, regarnissage des roulements de roues avant, refecton des disques, vérification du système hydraulique et des pièces; plaquettes métalliques, supp. de 20\$. La plupart des voitures. Garantie du prorata de 48 000 km. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

74⁹⁵
avec coupon

COUPON 7

Silencieux

Garanti contre tous défauts de fabrication et de pose et contre la rouille pendant aussi longtemps que vous êtes propriétaire de la voiture. Installation en sus. La plupart des voitures nord-américaines. L'offre prend fin le 31 octobre 1983.

19⁹⁵
chacun avec coupon

C'est Firestone qu'il vous faut.

Le centre canadien d'entretien de la voiture.

MAGASINS FIRESTONE

*Marque de commerce déposée—Firestone Canada Inc., usager inscrit

BEAUFORT
42, boul. St-Charles
CHATELAIN
247, boul. d'Anjou
CHOMÉY
784, boul. Labelle
DOLLARD DES ORMEAUX
4301, boul. St-Jean
DUMAS
2875, boul. de la Concorde
661-9241

JOLIETTE
40, boul. de l'Industrie
LACHÉ
10090, Côte-de-Liesse
LAFLECHE
3775, boul. Taschereau
LONGUEUIL
1748, Chemin Chambly
MALL CAVENDISH
(Côte St-Luc) 5600, boul. Cavendish
486-7328

756-1685
636-4506
676-0243, 861-6076
679-8230, 521-3202
486-7328

MONTREAL-EST
7070, est, rue Sherbrooke
MONTREAL-NORD
5101, boul. Henri-Bourassa
PIERREFONDS
4173, chemin des Sources
POINT-AUX-TREMILES
1400, rue St-Jean-Baptiste
REPENTIGNY
164, est, rue Notre-Dame
259-3707
325-5510
683-7121, 332-3254
645-4541, 861-7872
581-5150

ST-EUSTACHE
402, boul. Sauve
SEPT-ÎLES
354, ave. Lauro
SHERBROOKE
2300, rue King Ouest
VILLE-LISALLE
410, Dollard Ave.
472-5600
962-3845
963-3552
365-3872

CHEZ LE MARCHAND FIRESTONE

CENTRE DE PNEUS HÔTEL SMITH
2155, Desmarre/avenue Est
(Coin Desmarre) Montréal
A DES PRIX COMPÉTITIFS
Pneus seulement
522-1342

Larry Wilson déçu de la façon dont sont choisis les délégués

■ L'ancien président du parti libéral, Larry Wilson, qui s'était fait l'apôtre du suffrage universel pour élire le futur chef du parti, ne pourra même pas être délégué de son propre comté, Outremont, au congrès d'octobre à Québec.

PIERRE VENNET

L'ex-directeur général du parti jusqu'à janvier dernier, Alain Cousineau, qui tentait de se faire élire sur la liste de Daniel Johnson ne sera pas délégué lui non plus, ayant dû retirer son nom à la dernière minute, en fin de soirée.

Par ailleurs, les libéraux de toute allégeance commencent à regretter tout haut, au nom de l'unité du parti, que le suffrage universel n'ait pas été retenu pour l'élection du nouveau chef. Le député d'Outremont, Pierre Fortier, partisan de Robert Bourassa, déclarait ouvertement qu'il n'était pas bon pour le parti que le nouveau député de Saguenay, Ghislain Maltais, par exemple, se soit vu refuser d'être délégué au congrès de son parti alors qu'il vient à peine d'être élu à l'Assemblée nationale, le 20 juin dernier.

Entré en fonction, il y a quelques mois, en tant que membre de la Commission fédérale sur les pratiques restrictives, M. Wilson occupe maintenant des fonctions para-judiciaires qui l'empêchent d'occuper des fonctions partisanes « voyantes », comme celle de délégué pour le choix d'un chef de parti.

Ceci dit, l'ancien président des libéraux ne cache ni ses couleurs, ni ses opinions. Il était hier soir présent à l'assemblée pour le choix des délégués du comté d'Outremont, au Centre communautaire grec, il considère que Daniel Johnson est le meilleur des trois candidats en lice et il se dit également déçu de la façon dont les délégués sont choisis un peu partout.

« Qu'on ne me fasse pas croire que s'il y avait eu suffrage universel, Bourassa aurait eu 100 p. cent des voix dans cer-



photothèque LA PRESSE
Larry Wilson

tains comtés comme c'est le cas là où il a obtenu 24 délégués sur 24», a-t-il déclaré à LA PRESSE. Théoriquement, un candidat pourrait obtenir 49 p. cent des suffrages dans tous les comtés et n'obtenir aucun vote au congrès, n'ayant obtenu l'appui d'aucun délégué. C'est un simulacre de démocratie», a conclu M. Wilson, qui a toujours été reconnu pour son franc-parler.

Comme pour lui donner raison, les résultats très serrés de l'Académie commencent à rentrer, donnant une faible majorité à l'équipe Johnson dans ce comté mais surtout faisant état de délégués élus par des majorités inférieures à 20 voix, ce qui laisse l'association de comté très divisée.

Dans Outremont, où à minuit neuf délégués seulement avaient été choisis, huit partisans de Robert Bourassa et un seul de Daniel Johnson, les partisans de celui-ci étaient fort déçus et certains fort bruyants, affirmant que le choix des délégués ne tient absolument pas compte de la force réelle des candidats en présence.

VOS YEUX sont les
perles de votre vie
confiez-les à

Antoine opticien

**SUPER SPÉCIAL
PRIX IMBATTABLE**

• Verres de contact souples
• Bausch & Lomb - Ciba -
• Permalens - Prelox

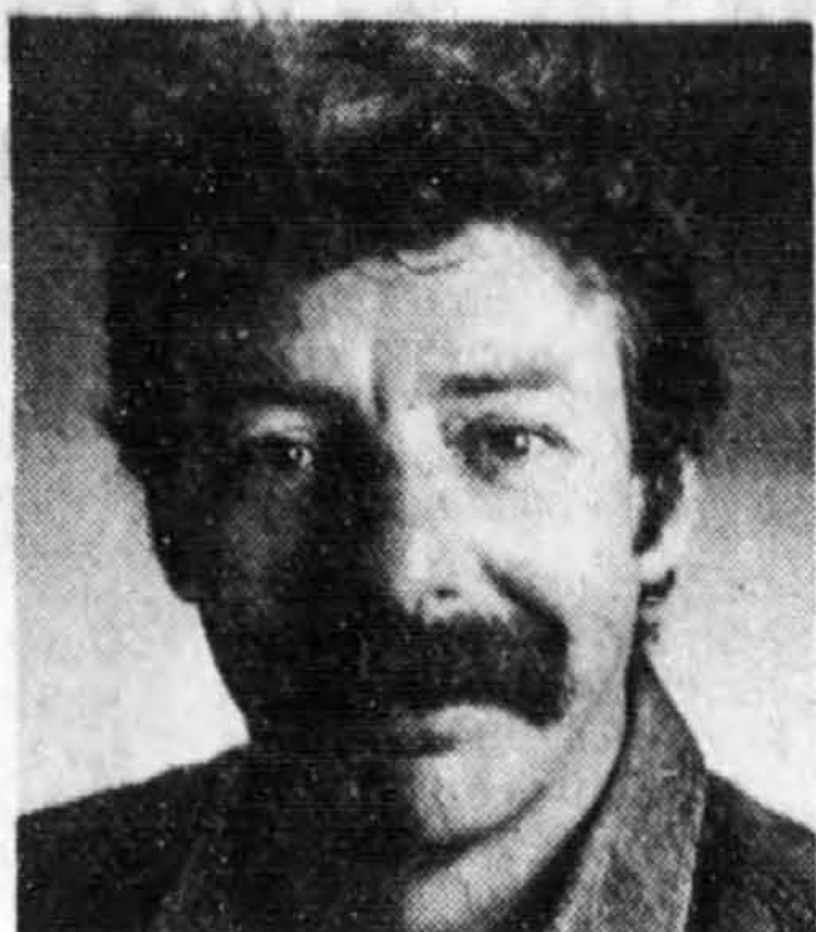
• NOUVELLE COLLECTION DE
MONTURES 1984
• TOUTS NOS VERRS SONT DE 1^{re}
QUALITÉ
• PRIX SPÉCIAUX POUR LA
RENTÉE DES CLASSES.
• LABORATOIRE SUR PLACE
• SERVICE D'URGENCE

**VENEZ VOIR...
VOUS VERRÉZ!**

Antoine Laoun

une seule adresse

6028, Jean-Talon est, Complexe Le Baron
tél.: 256-7555



MOI... J'AI COMPRIS! — Michel Forget



LA MORT DE MICHAEL McKENNA

John Downey criminellement responsable selon le coroner

■ A l'issue de l'enquête du coroner portant sur la mort de Michael McKenna, survenue dans la nuit du 2 au 3 septembre dernier au 3125 boulevard des Trinitaires, à Ville-Emard, Me Maurice Laniel a rendu, hier, un verdict de mort violente avec responsabilité criminelle contre John Downey.

CONRAD BERNIER

Ce dernier, qui est détenu au Centre Parthenais depuis son arrestation, le 3 septembre, vers 11 h, par l'agent Alain Paquette, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a été le dixième et dernier témoin entendu hier, par le coroner Laniel. Considéré comme « le témoin principal », John Downey, 23 ans, a admis qu'il vivait avec Michael McKenna depuis cinq ans. Au début, c'était comme amant, puis, par la suite, simplement comme ami.

John Carl William Downey n'a jamais travaillé depuis son arrivée au Québec. C'est Michael McKenna qui le dépannait financièrement. Downey a aussi révélé que Michael McKenna avait décidé d'acquiescer en permanence à leur appartement du 3125 boulevard des Trinitaires un étudiant anglophone de 19 ans, Denis Benoit. Celui-ci, au cours de son témoignage, a pour sa part avoué qu'il connaissait Michael McKenna depuis quatre mois et qu'il devait effectivement aller habiter avec lui.

Downey, qui a donné aux policiers enquêteurs Aurèle Gaudette et Gilles Boyer trois versions de ses allées et venues de la nuit du 2 au 3 septembre, a finalement expliqué au coroner Laniel qu'il avait passé la soirée et la nuit dans

l'appartement 305 — son ami Michael McKenna était sorti depuis 14 h, le vendredi. Il a pris plusieurs heures pour réparer une canne à pêche, puis il s'est couché.

Il s'est levé vers 6 h 30, le samedi, pour aller acheter The Gazette. C'est dans le hall d'entrée de l'immeuble qu'il a aperçu son copain McKenna, qui semblait dormir et ronfler et qui saignait un peu. Il a voulu le prendre dans ses bras pour le transporter au 305, mais McKenna était trop lourd. Il est monté à l'appartement, pour aller chercher de la monnaie. Il s'est ensuite rendu à la station de métro Angrignon où il a appelé Urgence-Santé sans toutefois s'identifier. C'est de la même station de métro qu'il a surveillé la double intervention des ambulanciers et des policiers. Après avoir marché quelques heures dans le parc Angrignon, il est revenu à l'appartement 305 et c'est là qu'il a été appréhendé. L'un des policiers a remarqué que son t-shirt portait quelques traces de sang.

Downey a identifié le jeune Denis Benoit et avoué qu'une barre de fer d'une pesanture de 3 livres et d'une longueur de 15 pouces, trouvée dans l'appartement 305 et produite au dossier de la preuve, lui appartenait et qu'elle constituait, pour lui et pour son copain McKenna, « un instrument de protection ».

L'autopsie de la victime a révélé de multiples fractures du crâne. McKenna aurait été frappé à la tête avec un instrument contondant.

On s'interroge toujours sur la véritable identité de Downey, car on ne dispose d'aucun document susceptible de prouver qu'il s'appelle bel et bien John Carl William Downey, né à Vancouver et ex-résident de Toronto.

Violée à 105 ans

■ SALONIQUE, Grèce (AFP) — Une dame grecque, âgée de 105 ans, a été violée à deux reprises par un soldat de 22 ans et par un ouvrier de 50 ans, a-t-on indiqué lundi auprès de la gendarmerie de Plana en Chalcidique (sud de Salonique).

Les deux violeurs, tous deux des Grecs, ont pénétré dans le domicile de la centenaire, il y a une semaine, au moment où elle dormait. Après leur action, ils l'ont abandonnée dans le coma.

Mme Kokaliotou a été retrouvée par sa fille, 60 ans, qui craignant le scandale a tenté d'étouffer l'affaire. Les médecins d'un hôpital de Salonique où elle avait transporté sa mère l'ont convaincu de porter plainte contre les deux violeurs.

Niding plaide coupable

■ (PC) — Gérard Niding, ancien bras droit du maire Jean Drapeau comme président du comité exécutif de la Ville de Montréal, a plaidé coupable mercredi, en Cour des sessions de la paix, à des accusations de corruption municipale et d'abus de confiance en relation avec le dossier des Jeux Olympiques de 1976.

L'accusation de corruption municipale fait état de l'acceptation de pots-de-vin provenant de M. Régis Trudeau, un ingénieur qui doit également faire face à des accusations similaires. Des contrats de \$7,2 millions pour les Jeux Olympiques avaient été octroyés à M. Trudeau.

Parmi les pots-de-vin acceptés par M. Niding pour intervenir auprès du service des Travaux publics de la Ville de Montréal figure une maison de \$145 000 dans les Cantons de l'Est, quelque \$9 000 en argent et environ \$6 000 en ameublement.

Les représentations pré-sententielles se dérouleront le 7 octobre. M. Niding est passible d'une peine maximale de deux ans pour corruption municipale et de cinq ans pour abus de confiance. Il pourrait également être mis à l'amende.

M. Trudeau devra comparaître à son tour le 26 septembre en relation avec des accusations de complicité de corruption municipale et d'abus de confiance. M. Trudeau a été cité à son procès le 31 juillet 1981.

SOLITUDE?

Club de rencontre
Les amis des arts
526-4966
526-2826

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui
soulage la douleur et
enraye les
démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

L'autre
télévision
L'autre
télévision
L'autre
télévision
L'autre
télévision
L'autre
télévision
L'autre
télévision

rencontre...
PIERRE NADÉAU

19h
Pierre Nadeau
rencontre

Radio
Québec

Intellivoice en Prime!

Directement de chez Mattel à l'achat d'une
console Intellivision III!



Val. ord.
99⁸⁸

178⁸⁸

Le populaire jeu vidéo Intellivision II avec des manettes de contrôle précises et des graphismes aux couleurs variées est maintenant accessible à tous!

**Cartouches
Intellivision.**
Incluant: Space Battle,
Astrosmash, Sea
Battle, Star Strike, Frog
Bog, Horse Racing,
Space Hawk. À partir de
seulement

10⁸⁸

**Cartouches
Imagic pour
Intellivision.**
Incluant: Demon Attack,
Beauty and the Beast,
Dragon Fire. À partir de
seulement

19⁸⁸

**Cartouches
Imagic pour
Atari**
Incluant: Atlantis, Demon
Attack, Cosmic Ark,
Trick Shot. À partir de
seulement

14⁸⁸

Calculatrice Sharp en prime!

À l'achat de tout
appareil 35mm de
plus de \$95.00!



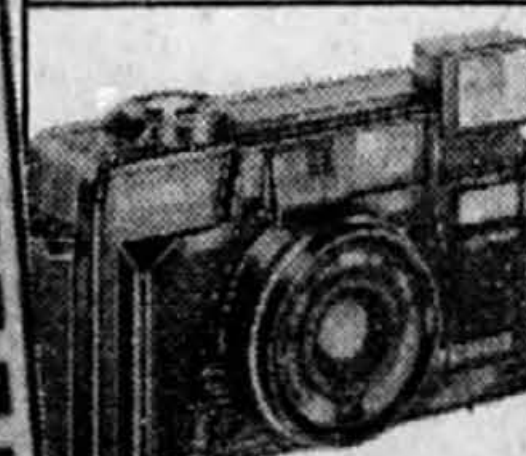
988
Val. ord.



198⁸⁸
Pentax MG
Appareil 35mm à
exposition automatique
et objectif inter-
changeable. Avec obj.
50mm F/2.



278⁸⁸
Nikon FG
Appareil 35mm auto-
matique programmé
avec débrayage manuel
possible. Avec obj.
50mm F/1.8E.



158⁸⁸
Minolta AF2M
Appareil 35mm entiè-
rement automatique
motorisé et à mise au
point automatique.
Ne rate pas une photo!



238⁸⁸
Minolta XG-M
Appareil 35mm
automatique avec
débrayage manuel
possible. Avec obj.
50mm F/2.

**2ème jeu
de photos 99¢**

Miracle Mart

CENTRE de la PHOTO

Super- vente Miracle!

**Objectif
28mm Image
en prime!**

79⁸⁸
Val. ord.

**Offert en prime
à l'achat d'un
objectif Image
80-200 MFZ lens!**

148⁸⁸

Avec obj. 28mm en prime

**Objectif zoom
Image 80-200 MFZ.**
Mise au point macro et
commande mono-touche.
Rapproche jusqu'à 4X!

IMAGE

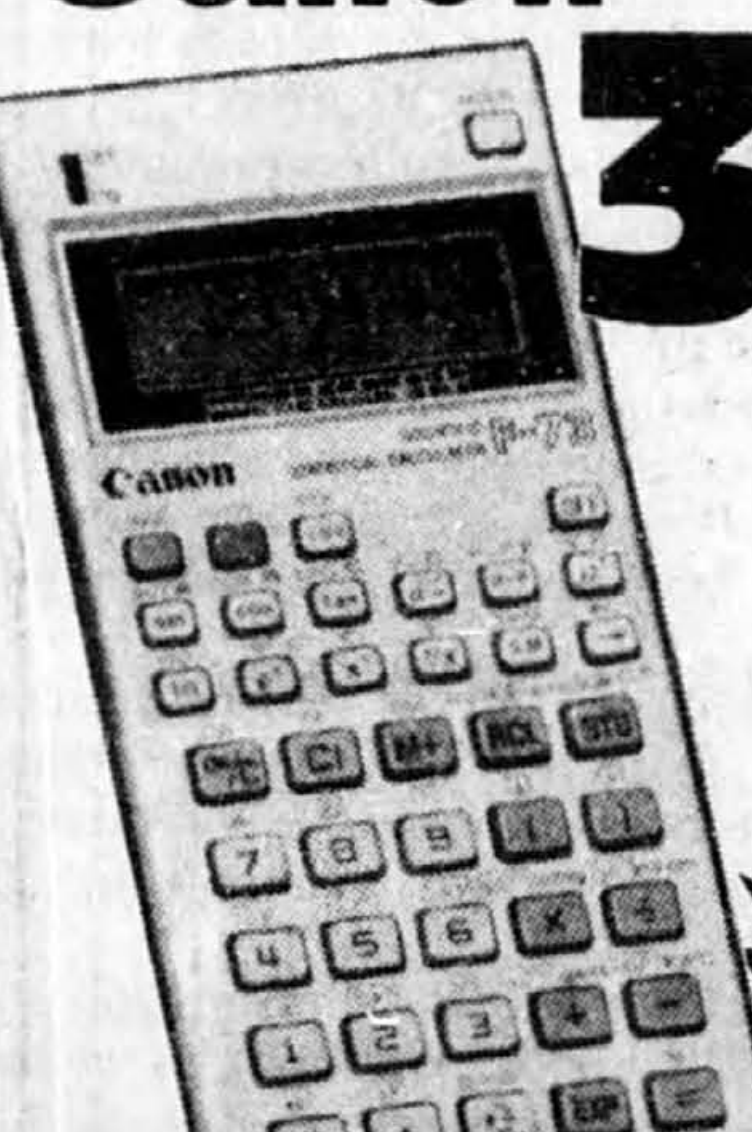


Brother Charger IIC
Machine à écrire portable en métal
avec auto-correcteur. 84 caractères de
style pica et couvercle-valise.

98⁸⁸

Canon

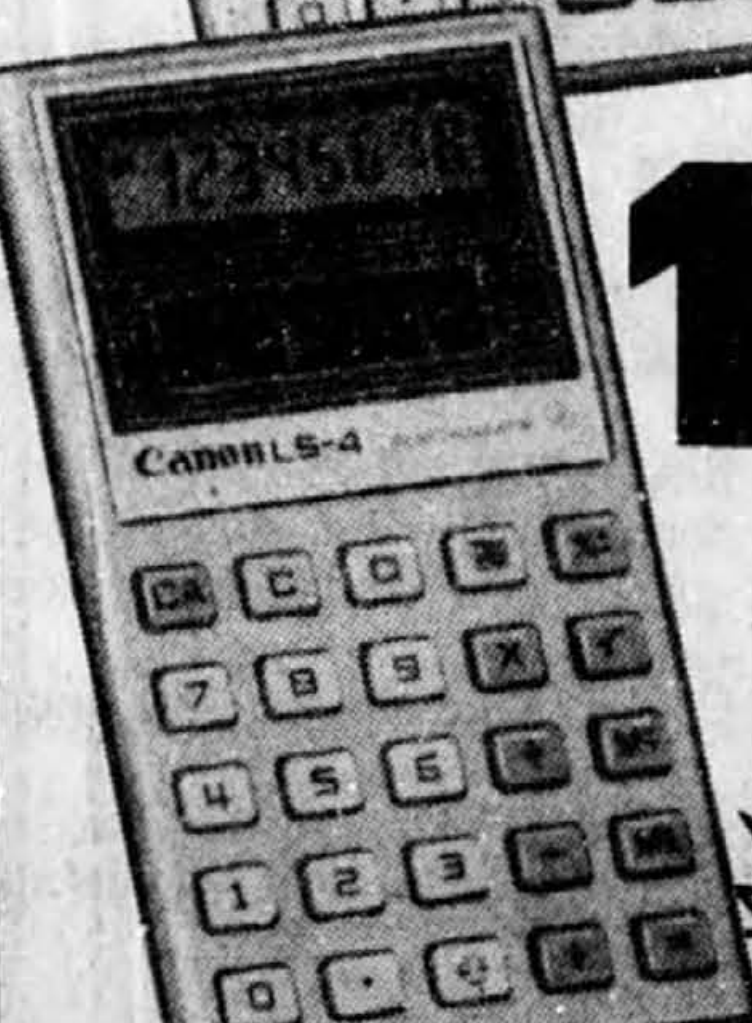
34⁸⁸



Canon F-73.
Affichage 10 chiffres
avec 1 mémoire
indépendante et 6
mémoires de
stockage. 65 fonc-
tions scientifiques
et statistiques.

Scientifique!

12⁸⁸

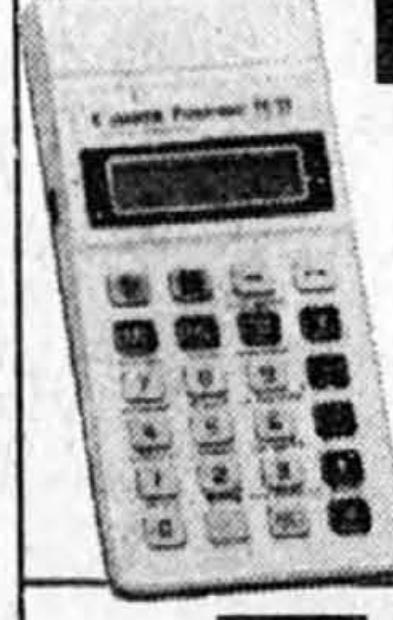


Canon LS4.
Affichage 8 chiffres
alimenté à l'énergie
solaire. Mémoire à
3 touches.

**Énergie
solaire**

**Conversion
métrique!**

11⁸⁸



**Canon
FC32.**
Conversion métrique, affi-
chage à 8
chiffres et une
mémoire.

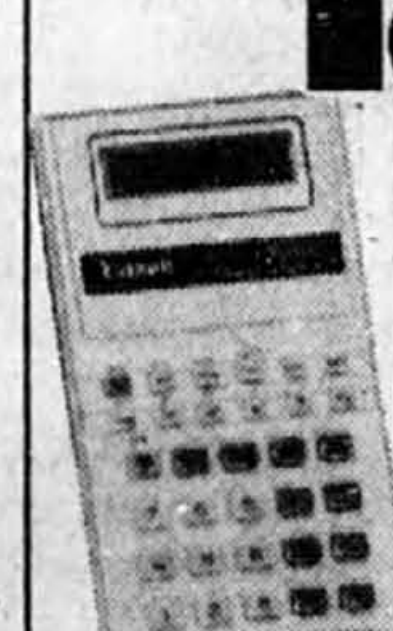
39⁸⁸



**Canon
TP8.**
Calculatrice
imprimante
portable avec
affichage et
alimentation
Ca/CC.

Imprimante!

18⁸⁸



**Canon
F44.**
21 fonctions
scientifiques
et statistiques
avec coupe-
circuit
automatique.

Scientifique!

Procédé C-41 seule-
ment. Offres de
coupons et films à
développement com-
pris non-éligibles.



Les Montréalaises font connaissance avec Harry Rosen pour Dames

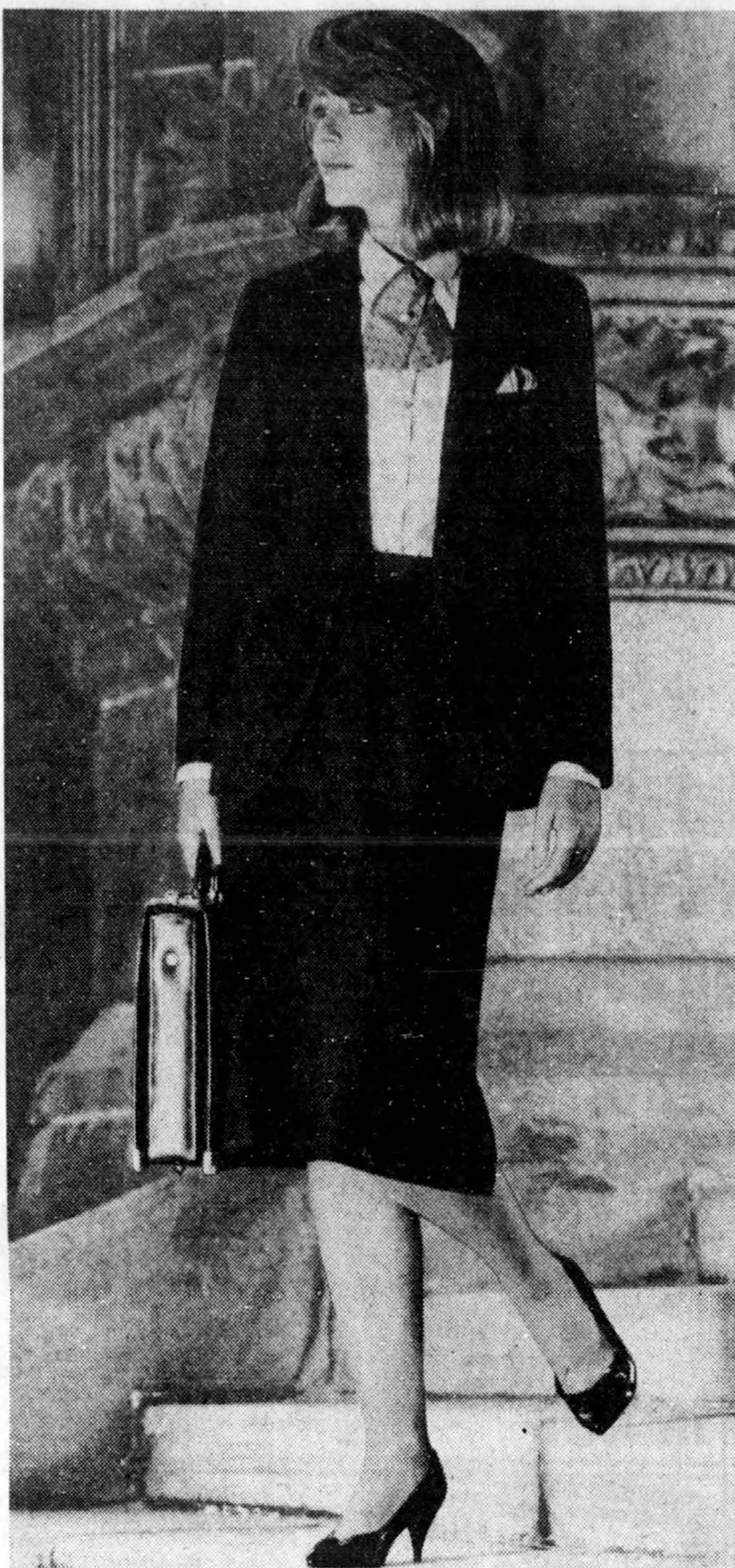
HARRY ROSEN VIENT D'OUVRIR SON PREMIER MAGASIN À MONTRÉAL



Ce manteau bleu-marine est un autre classique. Chaud. Élégant. Vous le porterez avec le même plaisir pendant des années. L'un de nos beaux manteaux choisis pour vous. À partir de 430 \$.



Veste en pur poil de chameau, signée Samuelsohn, 445 \$. Nous en avons d'autres en beaux tweeds anglais ou écossais à partir de 365 \$. Nos blazers vous sont offerts en 9 coloris différents, à partir de 335 \$.



Le tailleur classique signé Samuelsohn. En pure laine. Sa ligne pure ne l'empêche pas d'être d'une solidité à toute épreuve. Celui-ci coûte 530 \$. Nous en avons d'autres à partir de 330 \$.



Une version irréprochable du tailleur d'affaires... qui sortira également avec élégance le soir. Jupe plissée et veste croisée. Son tissu: un fin lainage de haute qualité. Son prix: 540 \$.



Pour vous tenir élégamment au chaud. Avec doublure amovible à glissière qui prolongera son usage loin dans la saison. 295 \$ seulement. Remarquez son double col très mode pour ces jours où il fait bon s'emmitoufler!

Notre conception de la mode bon chic, bon genre se porte bien! Cette mode, intelligente et dynamique, comme celle qui la porte, va résolument de l'avant et gagne du terrain à pas de géant!

Harry, qui connaît le goût sûr des Montréalaises, pense que celles-ci ne seront pas les dernières à adopter cette mode classique, civilisée, féminine sans affectation, qui caractérise les vêtements qui portent sa griffe.

Toutes celles qui ont un faible pour le classique... celles qui aiment les beaux vêtements impeccablement finis... celles qui souhaitent voir leurs retouches faites gratuitement... celles qui pensent qu'une garde-robe se compose à long terme... celles qui désirent un tissu de qualité à l'épreuve du temps... celles qui n'aiment pas changer de style à chaque saison... enfin, toutes celles qui souhaitent trouver une vendeuse en qui elles puissent avoir confiance... toutes celles-ci vont se réjouir d'apprendre qu'Harry Rosen a ouvert les portes de son premier magasin pour hommes et pour dames à Montréal, au Centre Rockland.

Les Montréalaises vont pouvoir trouver dans un même magasin tout un choix de blazers à boutonnage simple ou croisé, en 9 teintes différentes, dont les fameux blazers Samuelsohn! Toute une collection d'ensembles et deux-pièces, des robes souples et féminines, sans excès, des manteaux chaleureux pour cet hiver.

Il faut voir, toucher et essayer nos irrésistibles pantalons et nos jupes en lainage et fine flanelle, à la coupe impeccable, nos pantalons de velours assortis aux chandails.

Il faut également voir notre vaste collection de chemisiers. Certains sont faits exclusivement pour nous, selon nos spécifications.

Nos cravates de soie, nos foulards, nos écharpes sont les compléments parfaits de nos manteaux, tailleurs et trench-coats.

Nos rayons sont garnis de merveilleux chandails unis ou à motifs islandais, torsadés et côtelés, aux douzaines de coloris différents, et souvent assortis aux pantalons.

Et pour le sport, nous avons des vestes, des parkas et des coupe-vent et même une véritable veste de chasse copiée, poche par poche, sur la veste de chasse masculine; solide, fonctionnelle, en grosse toile de bâche, assortie à son pantalon de couteil jaune kaki.

Pour accompagner ces tenues sportives il y a de belles sacoches à bandoulière.

Nous avons tant à vous montrer que la place nous manque ici pour tout vous décrire. Mais nous désirons faire votre connaissance, alors, venez nous rendre visite. Harry Rosen pour Dames vous attend!

P. S. Si vous désirez recevoir notre "Rapport sur la mode féminine" automne/hiver (avec photos en couleurs), veuillez avoir l'obligeance d'envoyer 2 \$ à Harry Rosen pour Dames, Centre Rockland, 2035, Chemin Rockland, Mont Royal, Québec H3P 3E9.



HARRY ROSEN POUR DAMES

MONTRÉAL • CENTRE ROCKLAND

Le Point de Vue d'Harry Rosen

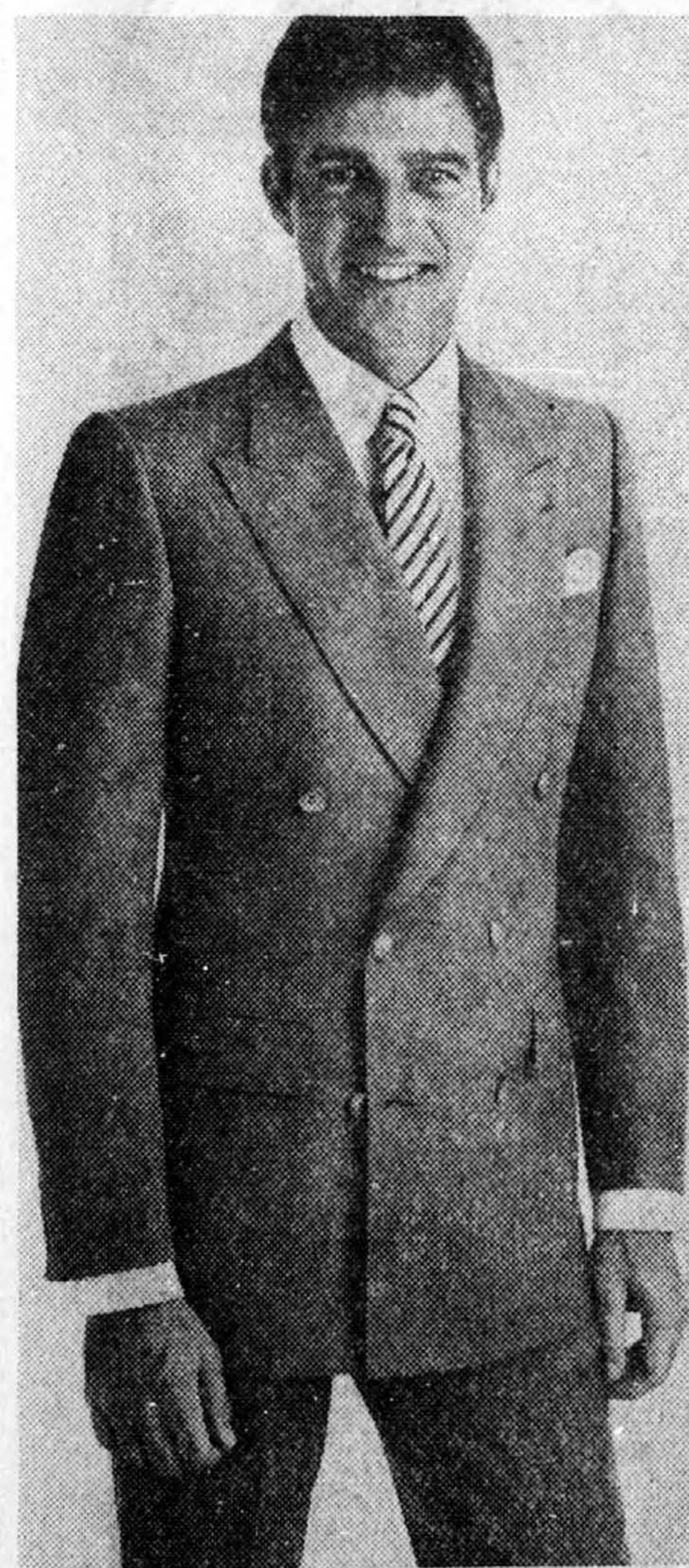
Un point de vue que les hommes de Montréal sont en train de découvrir au nouveau magasin Harry Rosen du Centre Rockland.

Un point de vue qui exprime la qualité, le goût, l'éclectisme impliqués dans le choix de ses complets, de ses vêtements sport, de ses accessoires.

Qu'exprime aussi l'intelligence et l'intérêt qu'apporte le personnel à vous y servir — fidèle en cela à la tradition Harry Rosen; le goût et l'aptitude à coordonner les ensembles qui caractérisent le personnel de vente; le coup d'oeil de nos tailleurs et leur aptitude à soigner la finition.



Les meilleures traditions, rajeunies avec intelligence: le complet bleu marine 3 pièces de Samuelsohn, 495 \$. Chez Harry Rosen, les complets valent de 295 à 695 \$.



Les complets d'Ermenegildo Zegna sont d'une élégance tout italienne. Le goût européen est aussi représenté par les complets signés Hugo Boss.

Parmi les complets d'Harry Rosen, vous reconnaîtrez les Samuelsohn — un des favoris du maître de céans; aussi les Sedgewick, les Sansone et les 117 Shop, ces derniers coupés exclusivement pour Harry.

Le point de vue européen est exprimé par le maître italien Ermenegildo Zegna et par Hugo Boss.

Les blazers sont, au choix, droits ou croisés. Les élégants pantalons qui les accompagnent sont faits par Tailor's Bench ou, en Italie, par Zanella.

Pour porter au-dessus, il y a les pardessus de Samuelsohn, merveilleusement coupés. Et des "trench coats" à rendre jaloux Humphrey Bogart.

Tout le soin, l'imagination et le goût possibles sont mis à trouver les accessoires qui vont le mieux avec vos complets.



Un pardessus de coupe impeccable: le manteau Samuelsohn d'une douce teinte vigogne, 495 \$. Parmi les pardessus spécialement choisis par Harry Rosen: un tissu à chevrons traditionnel et un manteau croisé bleu marine.

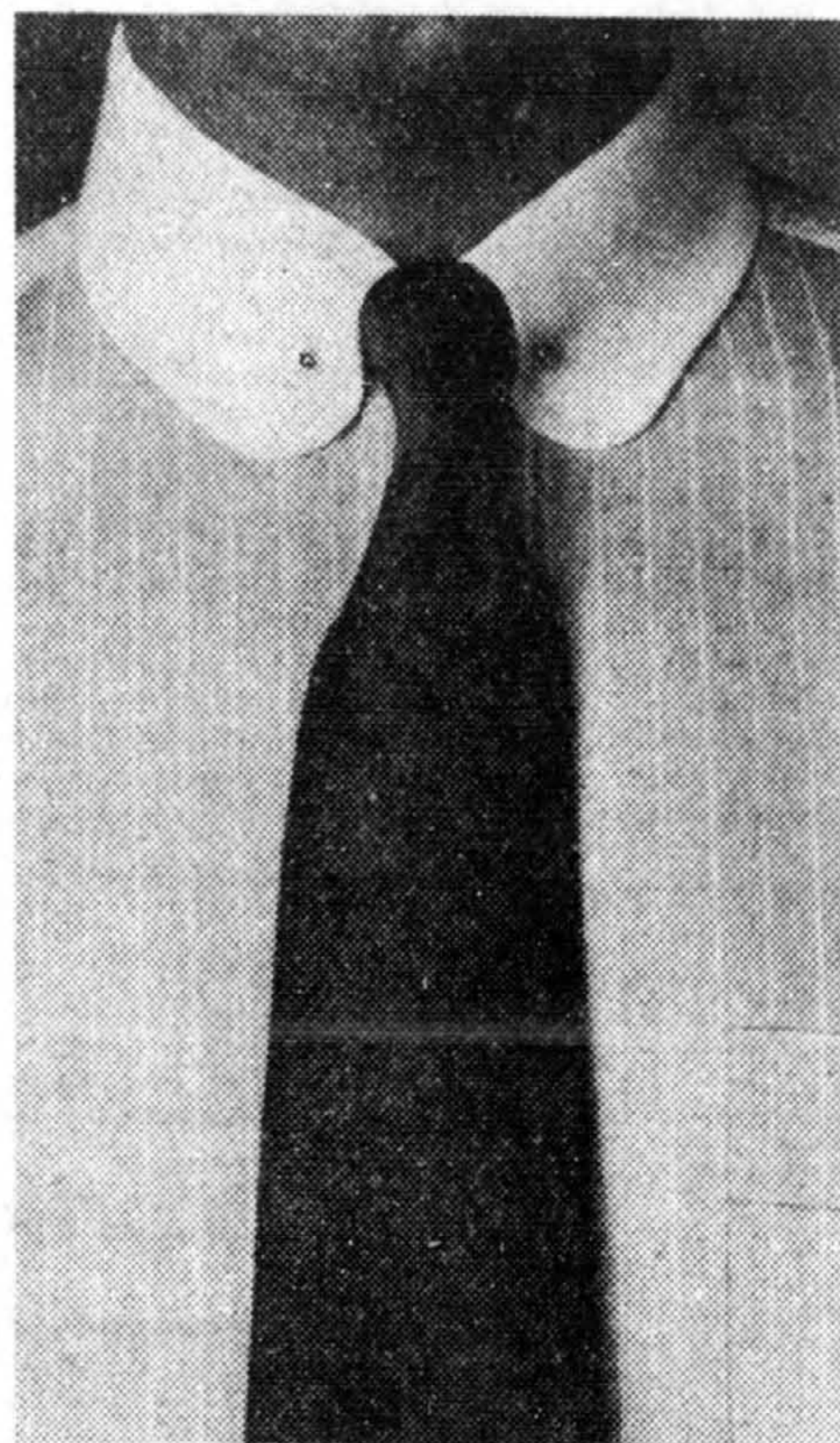
Les chemises de pure coton Harry Rosen se sont acquies une solide réputation. Vous trouverez des chemises à rayures, aussi fraîches qu'originales, avec des cols de type variés — blancs ou à rayures; et aussi, bien entendu, les classiques chemises unies. Luxueuses au toucher, délicieuses à porter.

Quant à nos cravates, leur choix, en teintes et en motifs, est presque infini. Choisissez un colori de base — disons bordeaux ou bleu marine — et vous le retrouverez en reps à rayures, paisleys, foulards, carreaux et autres crêpes de Chine.

Une fois sorti du bureau, vive les vêtements sport! Ceux d'Harry sont aussi bien pensés, font montre d'autant de goût et sont aussi variés que ses complets et ses accessoires.

Nos vestons de tweed Shetland portent nettement notre marque. Harry choisit tons et motifs traditionnels mais les relève de variations qui les rajeunissent.

Et quel choix de chemises sport! Ou de chandails — laine d'agneau, Fair Isle et alpaga, tricotés pour nous en Angleterre, en Écosse et au Pérou. Sans compter les pantalons sport de flanelle et de velours côtlé (y compris ceux de velours côtlé extensible, si confortables, et qui existent en tant de tons séduisants).



La variété de nos luxueuses chemises de coton habillées est représentée ici par cette chemise à rayures et col rond à oeillets. La complète, une cravate de pure soie tissée jacquard. Les chemises de pure coton: à partir de 39,50 \$; les cravates: à partir de 15 \$.



Veston Samuelsohn de tweed à chevrons gris contrepoinçonné de carreaux bleus. Pantalons de belle flanelle de worsted. Chez Harry, les vestons de tweed valent de 225 à 365 \$. Les pantalons de flanelle: à partir de 75 \$; ceux de velours côtlé: à partir de 59,50 \$.

Le tout est complété par notre collection toute spéciale de vestes et blousons. Des cuirs doux et souples aussi beaux à voir qu'agréables à porter. Outre le cuir, des tissus dernier cri dans des styles aussi recherchés que celui de notre veste d'aviateur en duvet gris-étain.

Pour apprécier pleinement notre point de vue sur l'habillement, vous devez visiter notre magasin. Présentez-vous, et Sheldon Robbins, notre gérant, se fera un plaisir de vous guider.

Peut-être considérerez-vous la question de l'habillement d'une tout autre façon, une fois que vous aurez partagé le point de vue d'Harry.



Cette veste de duvet importée du Japon est en fait deux vêtements en un: le gilet détachable peut être porté tout seul. Les vestes et blousons en tissu d'Harry: à partir de 165 \$; en cuir: de 325 à 550 \$ (manteau pleine longueur).



Seul exemple ici de notre collection de chandails, ce pull-over de tricot épais, fait spécifiquement pour Harry: 100 \$. Autres chandails importés: de 55 à 265 \$.

Point de vue dont vous pouvez avoir une idée en consultant le "Rapport sur le mode masculine" pour l'automne et l'hiver 1983, par Harry Rosen, que vous pouvez vous procurer pour 3 \$, en écrivant à Harry, Centre Rockland, 2035, chemin Rockland, Mont Royal, Québec H3P 3E9.



HARRY ROSEN

Centre Rockland

MARDI la recette d'un sourire.

JE REVIENS Marie-Andrée Leclerc raconte son cauchemar asiatique

Il est un proverbe de l'Inde disant « Comment trouver le bonheur parfait ? En restant chez soi ». Le sage indien auteur de la maxime ne savait sans doute pas qu'elle s'appliquerait un jour à la ville de Lévis.

C'est pourtant celle-là que la Lévisienne Marie-Andrée Leclerc a placée en exergue de son livre, *Je reviens*, pour souligner l'importance de son retour parmi les siens après des années passées en prison là-bas, à la suite de sordides affaires de meurtres de touristes commis en Inde et ailleurs en Asie.

PIERRE ROBERGE

de la Presse canadienne

Dans un texte qu'elle a écrit elle-même « de la première à la dernière ligne », affirmait lundi une porte-parole des Éditions internationales Alain Stanké, Mme Leclerc raconte qu'elle a rencontré par hasard celui qui devait être accusé avec elle en rapport avec ces meurtres, Charles Sobhraj.

C'était à Srinagar, au Cachemire, lors d'un premier voyage en compagnie d'un autre Québécois, en 1975. La jeune femme revint alors au Canada reprendre son travail de secrétaire médicale, pour être aussitôt inondée de lettres et télégrammes de Sobhraj, la pressant d'aller le rejoindre pour qu'elle devienne sa femme.

L'individu, croit Mme Leclerc, avait appris qu'elle avait « quelque argent en banque », versé par une compagnie d'assurance à la suite d'une grave blessure à une jambe subie en 1966.

Faux papiers

Elle finit par lui céder et repartit vers l'Asie à la fin de juillet 1975. Ce fut le point de départ d'un va-et-vient incessant de 10 mois, avec faux papiers d'identité, entre l'Inde, la Thaïlande, le Népal ainsi qu'à travers l'Europe.

Sobhraj, écrit Marie-Andrée Leclerc, a profité de sa « naïveté inconditionnelle » pour faire croire à ses activités d'homme d'affaires spé-

cialisé en bijouterie. Mais même si elle le suivait, son inquiétude ne cessait de grandir, poursuivait-elle.

À l'été de 1976, le monde s'est écroulé pour la Lévisienne en feuilletant la revue *Asia Week*, où elle découvrit les photos de Sobhraj et d'elle-même accompagnant un titre révélant qu'ils étaient recherchés pour meurtre.

Mme Leclerc dit encore de Sobhraj : « Je n'étais pas amoureuse de lui. Il s'agissait de ce que l'on appelle un flirt ». Elle trouve son ex-compagnon opportuniste, capable de « tirer le maximum de chaque situation ».

D'après elle, il serait également « un être malade qui aurait besoin d'être traité », ajoutant l'avoir vu quelques fois jouer la comédie du grand amour avec d'autres femmes qu'elle.

Vendu \$9,95, *Je reviens* comporte une cinquantaine de pages de photos prises en Inde. Mme Leclerc y fait aussi paraître des lettres écrites de sa prison ainsi que des poèmes et des réflexions d'ordre spirituel que lui a inspirées son aventure.

Perte des cheveux

Traînée pour un cancer à l'Hôtel-Dieu de Lévis, la célèbre accusée (et depuis en partie acquittée) s'est réveillée un matin sur son lit d'hôpital avec des cheveux plein son oreiller. Elle les perd en effet à cause des traitements de chimiothérapie contre le cancer des ovaires.

« Serai-je vivante dans six mois ? Serai-je heureuse dans un an ? Peu importe : j'essaie de vivre chaque moment intensément... » Mme Leclerc précise qu'elle devrait être à nouveau opérée en novembre ou décembre, probablement pour l'ablation de l'utérus, et ajoute qu'elle attend avec calme et résignation le verdict des médecins.

Son éditeur Alain Stanké sera par ailleurs son intervieweur, mardi et mercredi, sur les ondes de CBVT, la télévision de Radio-Canada à Québec. Faite à la bibliothèque municipale de Québec, en Basse-Ville, l'émission qui débutait lundi s'intitule *Stankécette-ville*.

Taillibert nie avoir été associé à la construction

■ Autant Roger Taillibert revendique la paternité des installations olympiques au niveau artistique, autant il minimise son rôle sur le plan technique.

Son témoignage d'hier démontre qu'il se lave les mains de toutes les erreurs qui ont pu être commises lors de la réalisation des travaux. Selon lui, les déficiences dans la structure du mât sont dues à certaines « mauvaises exécutions » dont il n'est pas responsable. Et même si on l'avait informé à temps de ces difficultés, il ne pense pas qu'il aurait pu faire grand-chose.

MARTHA GAGNON

L'architecte français qui réclame \$32 millions de la Ville de Montréal et de la Régie des installations olympiques pour les services qu'il a rendus, affirme qu'il n'a pris aucune décision en ce qui concerne les estimations, la rédaction des devis, les plans d'exécution et la surveillance du chantier. « Ce n'était pas ma mission », dit-il.

Il semble, toutefois, exister certaines contradictions entre ce témoignage et la réclamation des honoraires présentée à la Ville de Montréal. Dans ce document qui est en quelque sorte une évaluation analytique des services architecturaux, M. Taillibert affirme avoir joué un rôle de premier plan. Il explique avoir pris à sa charge la conception et les plans d'exécution de divers travaux de génie de même que la révision générale du projet d'électricité. Les plans de l'Agence Taillibert ont servi pour tous les travaux majeurs de mécanique et de génie. Les dimensions et la géométrie de toutes les structures des différents bâtiments étaient prédéterminées par cette même équipe.

C'est ainsi que, pour le stade olympique, l'ensemble des structures (consoles, gradins, planchers, rampes, toiture métallique, poutres, bref toute la construction) a été exécuté sur la base des plans Taillibert.

Lors du contre-interrogatoire dirigé par Me Alain Létourneau, l'avocat de la RIO, l'architecte français a surtout cherché à démontrer qu'il n'avait jamais outrepassé

sa fonction « d'architecte-conseil » dans la réalisation des installations olympiques. « J'ai apporté les connaissances qui étaient indispensables pour appuyer le service d'architecture de Montréal. Je voulais bien sûr que l'on respecte l'intégrité de l'oeuvre ».

À plusieurs reprises, il parle de l'architecte André Daoust (aujourd'hui décédé) comme de celui qui était le grand patron, le responsable des travaux. « J'étais en communication constante avec lui. Il avait une connaissance parfaite du projet. Il était le premier à recevoir les plans et c'est lui qui devait prendre les décisions finales. Il s'occupait d'approuver les devis ». Dans sa réclamation d'honoraires, Roger Taillibert réclame quelque \$14 millions pour le stade (le mât et les piscines) ; \$1731 000 pour le vélodrome ; \$291 262 pour le viaduc (Sherbrooke) ; \$2092 000 pour les aménagements (expo, stationnements, centrale thermique) et plus de \$9 millions pour des services extérieurs aux prestations définies par le Tarif des architectes, dont des droits d'auteur pour la conception des sièges.

La Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques ne s'entendent pas sur le coût global des travaux dans le cas du stade. L'architecte français estime qu'ils s'élèvent à \$682 millions tandis que la partie adverse parle de \$612 millions.

À la fin de son témoignage, Roger Taillibert a déclaré sur un ton amusé qu'il avait passé une partie de son week-end au stade olympique à contempler les Expos et bien sûr... cette masse inachevée : le mât. Selon lui, la suspension des travaux de construction du stade a sûrement eu des effets sérieux sur toute la structure. « Il s'agissait d'un ouvrage qui devait être fait en continuité. C'est un monument différent des cathédrales ». Sept ans après sa mise en service, l'architecte se dit surpris de constater que finalement il n'y a pas beaucoup de problèmes pour une telle maison.

M. Louis Billotey, un ingénieur attaché au bureau Taillibert, à Paris, doit fournir aujourd'hui des explications sur la réclamation de \$32 millions.

Succulentes friandises offertes à nos plus bas prix de l'année durant la Vente no 1



1. GÂTEAU AUX FRUITS
SIMPSONS PRÉ-
TRANCHÉ. Rempli de raisins, cerises et zestes, glacé et garni de melon et d'aman-
des. 1.35 kg.

Prix Simpsons

4⁹⁹
sans taxe

2. GÂTEAU AUX CERISES.
Un de nos gâteaux les plus appréciés! Rempli de délicieuses cerises au marasquin entières. 900 g.

Prix Simpsons

3⁹⁹
sans taxe



3. BISCUITS DANOIS AUBEURRE.
Boîte décorative conservant la fraîcheur. 500 g.

Prix Simpsons **2⁵⁹** sans taxe

4. TABLETTE DE CHOCOLAT AU LAIT SUISSE "TOBLERONE"

Prix Simpsons **3⁵⁹**

Venez assistez aux démonstrations «Toblerone» dans tous les magasins Simpsons. Jeudi et vendredi, 15 et 16 septembre de 11h à 19h. Samedi, 17 septembre de 11 à 17h.

Rayon 505, coniserie, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou COMPOSEZ 842-7221

Rabais 37%

5. CONFITURE «BALKAN». Aux framboises, cassis, cerises, mûres ou de roses. 375 ml chacun.

Prix ord. Simpsons **99¢** sans taxe

APPRENEZ L' ANGLAIS

avec nos spéciaux

4 semaines INTENSIVES
ou
10 semaines RÉGULIÈRES

Pour une démonstration et un test gratuits, appelez

GALOIS®
844-5060
Depuis 1965

1410 Stanley MÉTRO PEEL

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME

GRÂCE AU COURS

**DALE
CARNEGIE**



HOMMES
et FEMMES

DALE CARNEGIE®
Fondateur et auteur du livre
«Comment se faire des amis»

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis

Assistez à une
SOIRÉE D'INFORMATION GRATUITE
JEUDI 15 SEPTEMBRE À 20H

HÔTEL MONT-ROYAL
1455, rue Peel
(Métro Peel) mezzanine

Autres cours disponibles:
Séminaire de vente et de gestion

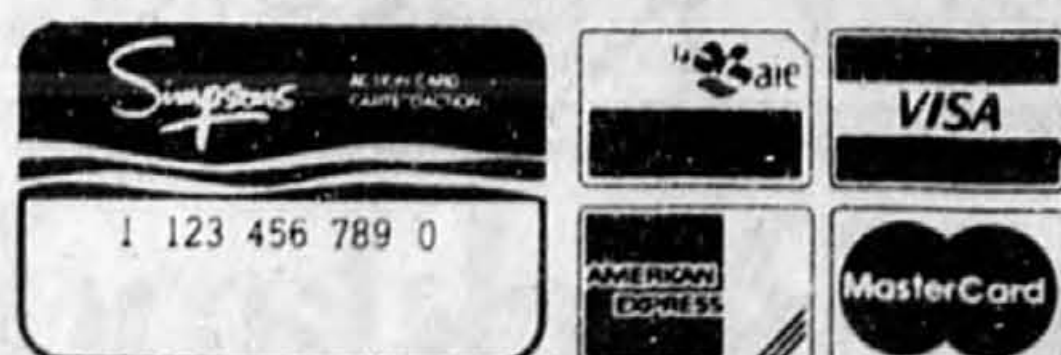
Cours déductible d'impôt Présenté par E.J. Glowka & Ass. **285-1287**



le spécial du mardi à
La Villa du Poulet. comprend

- 2 morceaux de poulet
- 1 frite
- 1 salade de chou de 100 ml
- 1 tranche de pain
- 1 boisson

Oui mon Colonel!



Simpsons MD

Les surgelés, de bons légumes à bon prix... hors saison

■ Quand les légumes ne sont plus en saison, les légumes surgelés sont presque aussi bons, presque aussi nutritifs et presque aussi bon marché que les produits frais. Et quand il s'agit de mélanges, on peut habituellement être sûr que l'emballage illustre bien la proportion des divers légumes.

JEANNE DESROCHERS

La première enquête de la saison, pour le mensuel Cooprix-Information, porte sur les macédoines congelées. Elle révèle une seule difficulté importante: la qualité peut se détériorer quand la chaîne de froid est interrompue. Des légumes dégelés et regelés transparent, et cette humidité se transforme en glace.

Les enquêteurs conseillent de retourner au magasin le paquet de légumes surgelés qui, exceptionnellement, se serait transformé en paquet de glace. Cela leur est arrivé, avec un paquet contenant 30 p. cent d'eau. La moyenne était de 15 p. cent pour les 54

paquets qui ont été l'objet de cette enquête; cependant, 29 p. cent des échantillons contenaient moins de 10 p. cent d'eau.

Il semble qu'on connaît déjà la technologie qui permettrait la détection de toute interruption dans la chaîne de froid. Il s'agirait d'une sorte de ruban indicateur, qui changerait de couleur à la suite d'un dégel prolongé, et qui ne coûterait pas tellement cher.

Mais il est évident qu'aucun distributeur ne veut donner un avantage à ses concurrents, et s'obliger à retirer des produits fautifs. Cela ne se fera que si tout le monde le fait...

L'étude de Cooprix a permis de constater que les surgelés coûtent 20 p. cent de moins que les conserves équivalentes; et les mélanges surgelés, 15 p. cent de plus que si l'on fait soi-même son mélange à partir de différents paquets de légumes surgelés. Les marques maisons des chaînes d'alimentation sont de bonnes aubaines, de même que les produits de la marque Fraser Vale. Les prix moyens des mélanges qui ont

fait l'objet de l'étude étaient de \$2,12 le kilo.

En 1981 les Canadiens avaient mangé plus de légumes surgelés qu'en 1974 (6 livres par tête par an, comparé à 4,8 livres). Mais c'est encore peu comparé à la consommation de 117 livres de légumes frais (106 en 1974) et de 10 livres de légumes en conserves (12 livres en 1974).

Couteaux de table et lampes de poche

La brochure mensuelle Cooprix-Information parle aussi des couverts à prix élevé et à prix moyen, et des lampes de poche rechargeables.

On retient deux critères pour juger un couvert (comportant pour les besoins de l'étude un couteau, deux fourchettes et deux cuillères): la nature de l'acier utilisé, et le poids. Les trois modèles recommandés, à \$6, (Kingsley 298075-2), à \$10 (Élé-gance, accord) et à \$11 (Battat, scroll) sont les plus massifs. Sur un seul modèle, le Battat, on peut lire un code poinçonné, indiquant

le pourcentage de chrome et de nickel par les chiffres 188.

Les enquêteurs concluent qu'il faut payer un minimum de \$6 le couvert pour obtenir une bonne qualité, mais qu'on n'obtient pas nécessairement mieux en payant plus cher, puisqu'un modèle à \$20 a été jugé intéressant.

Une lampe de poche à piles et chargeur incorporé, qu'on laisse branchée en prévision de pannes électriques, est-ce une bonne idée?

Cooprix-Information suggère des alternatives moins chères: une simple lampe à \$5 et des piles alcalines qu'on remplace tous les deux ans; ou encore, si l'on utilise d'autres appareils à pile, comme le Walkman, et qu'on peut tirer profit d'un chargeur à \$18, on peut préférer les piles rechargeables à \$6 et une lampe à peu près indestructible, comme la Mag-Lite à \$30.

Les lampes rechargeables pour leur part coûtent \$35, et il faut ajouter \$20 tous les 5 ans pour remplacer les piles.

Chantage sexuel par téléphone: le maniaque force ses victimes à se dévêtir

■ FORT LAUDERDALE, Floride (AFP) — Un maniaque sexuel fait des ravages par téléphone dans la région de Fort Lauderdale (Floride): depuis le début de l'année, il a appelé au moins 125 femmes en leur intimant de sortir dans la rue et de

se dévêtir — faute de quoi il tuerait des membres de leurs familles qu'il prétendait détenir en otages.

C'est comme du viol par téléphone, a indiqué une des victimes du maniaque. La plupart de ces 125 femmes n'ont pas cru à

ces plaisanteries de mauvais goût, mais quelques-unes, terrorisées, se sont exécutées.

A certaines il avait été demandé de se déshabiller au bureau, à d'autres dans des cabines téléphoniques, à d'autres encore

dans un bar.

Une des victimes avait même été sommée — faute de quoi son mari mourrait — d'avoir des relations sexuelles avec le premier homme qu'elle rencontrerait dans la rue. Elle s'était cru obligée d'obtempérer.

Boni!

Ensemble de rasage «Aramis» pour le voyage... idéal pour l'homme actif!

IL COMMENCERA BIEN SA JOURNÉE AVEC LES PRODUITS DE RASAGE «ARAMIS» CHEZ SIMPSON! Choix d'une gamme de produits légèrement parfumés spécialement conçus pour assouplir la peau et la conditionner pour votre rasoir. Pour rasage avec eau: gelée adoucissante avant-rasage, formule spéciale pour rasage, mousse à raser super riche et lotion apaisante après rasage. Avec rasoir électrique: lotion pré-rasage et émulsion après-rasage.

Boni

Avec tout achat de produits «Aramis» chez Simpsons, vous recevrez en cadeau l'ensemble pour rasage «Aramis» contenant les formats voyage des produits suivants: gelée adoucissante avant rasage, formule spéciale pour rasage, lotion apaisante après-rasage et un rasoir «Aramis». Simpsons, c'est la solution. Offre en vigueur jusqu'au samedi 24 septembre, sauf s'il y a épuisement du stock.

Rayon 204, produits de beauté, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Dernier arrêt

Ici... les prix les plus bas

Un endroit unique, bien situé, où vous trouverez des articles saisonniers offerts à très bas prix. Simpsons, au septième, centre-ville seulement.

1 123 456 789 0

SALE VISA MasterCard

Simpsons MD

LES
CONFÉRENCES
DU JEUDI
PRÉSENTENT



Neuf visions différentes du monde de l'informatique

Dans le cadre de ses Conférences du jeudi, l'UQAM présente, pour la saison 1983, neuf conférences sur l'informatique et la société.

Les points de vue seront aussi différents que le sont les intérêts professionnels des conférenciers qui, chacun dans son domaine, doivent mesurer l'impact de l'informatique sur la société et l'entreprise.

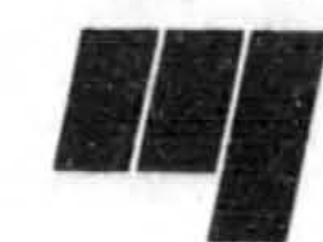
LES CONFÉRENCIERS: l'hon. Gilbert Paquette, ministre délégué à la Science et la Technologie, gouvernement du Québec; M. Pierre Ducros, président, Ducros, Meilleur, Roy et Associés; M. Seymour Papert, professeur au Massachusetts Institute of Technology; M. Simon Garneau, vice-président, IBM Canada; M. Brian Milon, Bell Canada; M. Fernand Daoust, secrétaire général, F.T.Q.; M. Raymond Blais, président, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins; M. Najah Nafsa, directeur du projet bureautique Kayak, France; l'hon. Francis Fox, ministre canadien des Communications.

Dates: Tous les jeudis soir, à 19h15 du 22 septembre au 17 novembre 1983

Prix: 50 \$ pour la série 7 \$ pour chaque conférence

Renseignements: Les Conférences du jeudi
Module d'informatique de gestion
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale A
Montréal, QC H3C 3P8
(514) 282-3678

Les Conférences du jeudi



Saison 1983

Université du Québec à Montréal

Parrainé par **cgi** CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE

Votre dernier alignement des roues était-il garanti?

Goodyear garantit le sien.

Alignement des roues



Nous vérifierons les quatre roues et réglerons la pression de gonflage. Nous réglerons la chasse, le cambrage et la convergence selon les spécifications appropriées et réglerons les barres de torsion. Nous vérifierons les systèmes de suspension et de direction. Pièces en sus, si nécessaires.

1195 \$

LA PLUPART DES VOITURES (garantie de 90 jours/9 000 km)

Mise au point de 12 mois garantie

La plupart des camions légers et des voitures nord-américaines et importées. Nous vérifions les systèmes de charge, de démarrage et du moteur et posons des bougies d'allumage neuves. Comprend jusqu'à 3 analyses additionnelles du moteur et réglages de mise au point effectués sans frais supplémentaires pendant l'année qui suit l'entretien original. (Allumage non-électronique: 8,50 \$ en sus.)

4995 \$ 4 cyl.

5895 \$ 6 cyl.

6895 \$ V6 et 8 cyl.

Entretien des freins garanti

Nous posons des garnitures/plaquettes de freins de première qualité en amiante, regarnissons les roulements des roues avant, faisons le ponçage des rotors/tambours, vérifions les autres pièces des freins et faisons l'essai sur route de votre véhicule. Léger supplément pour plaquettes métalliques de disque. Pièces et main-d'œuvre comprises. Garantie de 24 mois/24 000 km.

8995 \$ LA PLUPART DES VOITURES

VOTRE CHOIX 2 freins avant à disque ou 4 roues type à tambour

Entretiens effectués du lundi au samedi, de 7 h 30 à 17 heures.

L'engagement DU CENTRE GO

Notre engagement envers chacun des clients du Centre Go est le suivant:

- effectuer un entretien professionnel à tous les points de vue;
- n'effectuer que le travail nécessaire et autorisé;
- retourner toutes les pièces usées;
- expliquer et détailler chaque travail effectué;
- honorer toutes nos garanties d'entretien à l'échelle nationale.

CENTRES GO GOODYEAR

Vente en vigueur dans les Centres Go Goodyear suivants:

Centres Go Goodyear	Mécanicien en devoir le samedi. Consultez le directeur pour d'autres aubaines de pneus!	Centres Go Goodyear
5750, ch. Côte-de-Liesse 731-6471	DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sœurs 684-9532	CHATEAUGUAY 104, rue d'Anjou 691-3160
MONTRÉAL 2615 est, rue Ontario 527-8364	DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, boul. Saint-Jean 620-2341	SAINT-MICHEL 3845 est, rue Jean-Talon 729-4394
CENTRE-VILLE, MONTRÉAL 11 est, boul. de Maisonneuve 849-8031	SAINT-LÉONARD 9255, boul. LaSalle 325-3280	"VILLE D'ANJOU" 8301, boul. Métropolitain 354-7444
9170 est, r. Ste Sherbrooke 352-2662	MONTRÉAL 5135, rue Papineau 527-9854	LONGUEUIL 85, boul. Sainte-Foy 679-5250
LAVAL (CHOMEDEY) 1250, boul. Labelle 688-3575	VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568	MONTRÉAL-NORD Centre du Pneu Fleury 3950 est, Meury 328-2835
"ST-LAURINT" 1340, Montée-de-Liesse 334-9312	AHUNTSIC 10220, boul. Saint-Laurent 381-2591	*Lundi à vendredi 7 h 30 a.m. à 5 h 30 p.m. Samedi fermé.
LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633	LAVAL (PONT-VIAU) 366, boul. des Laurentides 667-0210	

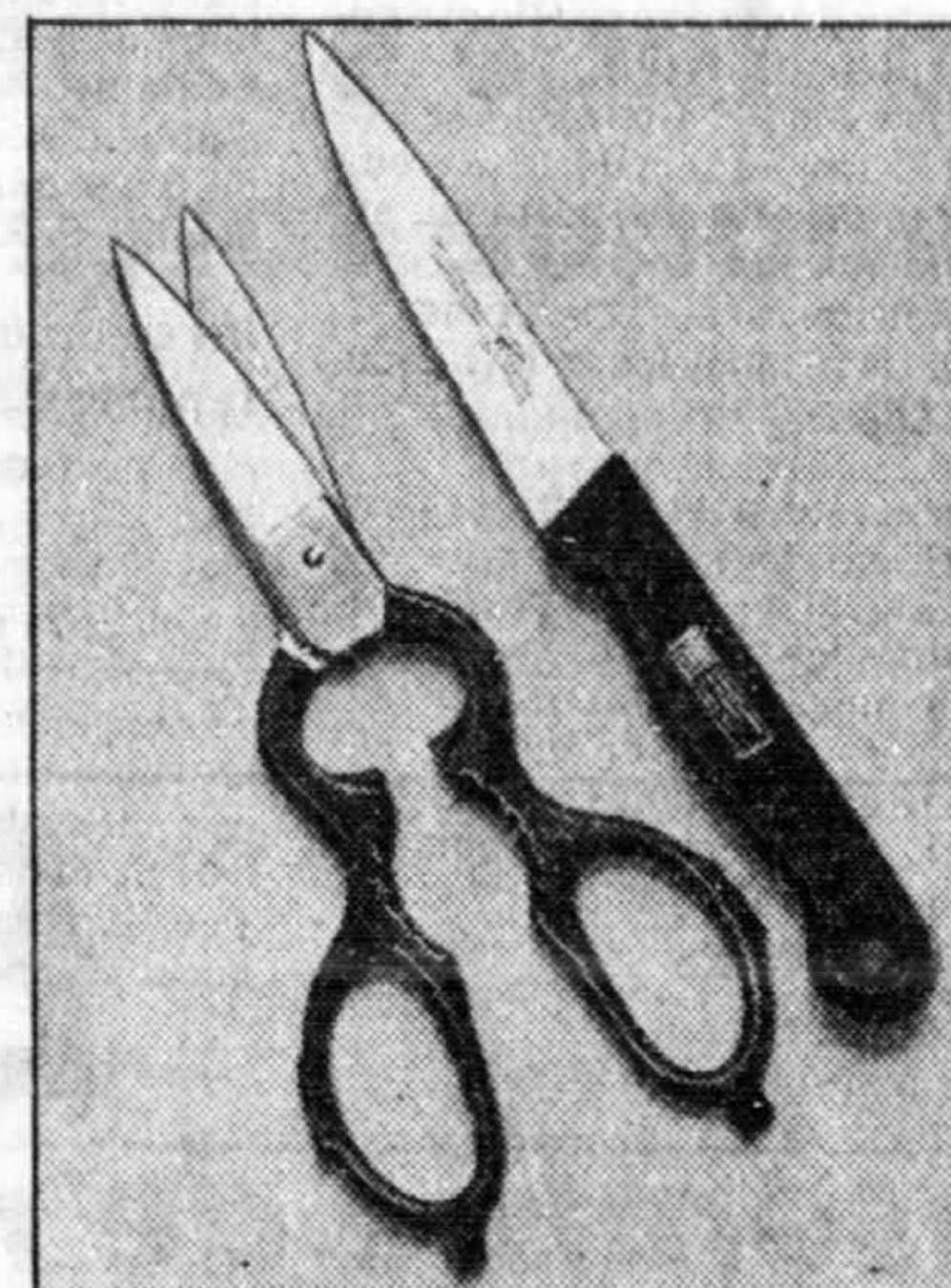
TOUS LES MAGASINS: Lundi à vendredi, 7 h 30 a.m. à 6 h p.m. Samedi, 7 h 30 a.m. à 5 h p.m. ON S'ATTEND TOUJOURS À PLUS • COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Rabais 30%

plus boni avec tout achat de \$50 ou plus. Couteaux «Henckels» à nos plus bas prix de l'année durant la Vente no 1!



Tous les bons cuisiniers font confiance à «Henckels»... et pour cause! Ces merveilleux couteaux de cuisine tranchent par leur différence! Profitez de nos plus bas prix de l'année... et du boni! Voir ci-dessous pour détails.



Boni!

Avec tout achat de \$50 ou plus de couteaux «Henckels», vous recevrez en cadeau un couteau à peler; avec tout achat de \$100 ou plus, vous recevrez en cadeau un couteau à peler ainsi que des ciseaux de cuisine. Offre en vigueur jusqu'au 24 septembre 1983.

COLLECTION «FOUR STAR». Lames acier «Friedur» à haute teneur de carbone; rebelles aux taches. Manches polypropylène.

	vente
1. Couperet 15 cm (\$62).....	41 ⁹⁹
2. Couteau de chef 15 cm (\$45).....	29 ⁹⁹
3. Tout usage 15 cm (\$36).....	23 ⁴⁹
4. Couteau à désosser 12 cm (\$36).....	23 ⁴⁹
5. Couteau à peler 10 cm (\$26).....	17 ⁹⁹
6. Couteau à peler 8 cm (\$24).....	15 ⁹⁹
7. Couteau à découper 20 cm (\$42).....	28 ⁴⁹
8. Couteau de chef 20 cm (\$57).....	37 ⁴⁹
9. Couteau à trancher 25 cm (\$52).....	34 ⁹⁹
10. Couteau à pain 20 cm (\$42).....	27 ⁹⁹
11. Fourchette 18 cm (\$38).....	24 ⁹⁹
12. Affiloir acier 25 cm (\$24).....	16 ⁴⁹

COLLECTION «SUPERFECTION». Haute qualité «Henckels» à prix intéressants.

	vente
13. Couteau à peler 5 cm (\$10).....	6 ⁹⁹
14. Couteau à peler 5 cm (\$10).....	6 ⁹⁹
15. Couteau à désosser 12 cm (\$25).....	16 ⁹⁹
16. Tout usage 15 cm (\$20).....	13 ⁹⁹
17. Tout usage 11 cm (12.50).....	8 ⁴⁹
18. Couteau à découper 20 cm (\$25).....	16 ⁹⁹
19. Couteau de chef 20 cm (\$29).....	19 ⁹⁹
20. Couteau à trancher 25 cm (\$32).....	22 ⁹⁹
21. Couteau à pain 20 cm (\$26).....	17 ⁹⁹
22. Fourchette 15 cm (\$22).....	14 ⁹⁹
23. Couperet 15 cm (non représenté) (\$35).....	23 ⁹⁹

24. BLOC À COUTEAUX. Bouleau massif. Fini naturel. Peut contenir 6 couteaux plus affiloir (non inclus). (\$29)

vente 19⁹⁹

Prix en vigueur jusqu'au samedi 24 septembre 1983, sauf s'il y a épuisement du stock.

Les prix ordinaires de Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 426, articles ménagers, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et Saint-Bruno.

Venez... ou

COMPOSEZ 842-7221

Vente no 1 chez Simpsons.

Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 24 septembre.

Notre plus grande vente de l'année... avec nos plus bas prix de l'année! Consultez le magnifique cahier de 32 pages «Vente no 1». Vous y trouverez une foule de bons achats: vêtements pour toute la famille et superbes accessoires pour votre foyer!

Simpsons MD



Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h
Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ: 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine et Metcalfe
FAIRVIEW - Pointe-Claire
GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno